

Profitez du succès
de la campagne de reprises



GARAGE VALAISAN
SION - Tél. (027) 212 71
P 377 S

le Confédéré

ORGANE DU PARTI RADICAL-DÉMOCRATIQUE VALAISAN

paraissant à Martigny, les lundi, mercredi et vendredi

CARROSSERIE



TORSA
TRAVAUX GARANTIS 6 MOIS
SIÈRE SION VIÈGE

A la pointe

DE L'ACTUALITÉ

Il est clair que malgré tout ce que pourra vous dire tel Français, tel Italien, tel Espagnol ou tel Allemand sur son pays, sur la politique qui y est conduite ou sur tout ce qui ne va pas — car il n'y a pas de régime parfait et encore moins de gens toujours contents — il est clair qu'aucun ressortissant de ces diverses nations ne voudrait que celle-ci disparaisse, s'amalgame à d'autres ou même encore soit conquise par les armes.

Nous autres Suisses, et il est bon de s'en souvenir dans la semaine du premier août, nous ne sommes pas faits autrement. Hormis quelques personnes aspirant à dépendre d'une autre souveraineté — voir certaines thèses jurassiennes — nous considérons comme joliment acquises et nos frontières et nos institutions politiques basées sur le fédéralisme et les libertés individuelles.

Tout comme nos voisins, nous rouspétons fort contre nos autorités, nous nous laissons aller à des « contestations » très largement exprimées, même si nous ne les accompagnons pas toujours de mouvements de rues, mais enfin il n'y a pas beaucoup de Suisses qui demain voudraient être Italiens, Allemands, Autrichiens ou Français.

En d'autres termes, par cette attitude même et sans que nous l'exprimions, nous sommes de bons patriotes.

Et c'est ce sentiment de patrie que veut fêter le premier août. En Suisse, ce n'est jamais très exaltant parce que le pays ne coïncide ni avec une ethnici-

ni avec une langue ni avec une religion qui soit communes à tous.

Nous nous retrouvons pour les grandes causes et nous nous disputons dans les petites mais avec cette particularité que les mêmes personnes se trouvent tantôt alliées, tantôt opposées selon qu'elles engagent le dialogue sur leurs traditions ethniques, sur leurs croyances, sur leurs appartenances politiques ou sur la sauvegarde de leurs langues.

Sans compter que tous les Suisses se sentent avant tout de leurs propres cantons et qu'ils aiment à se gausser de leurs compatriotes qui ne sont pas de chez eux.

Si à la faveur d'une centralisation nécessaire, les différences s'estompent, elles n'en restent pas moins réelles.

Mais où nous voulons en venir c'est à mettre en garde nos lecteurs contre toute forme exacerbée de patriotisme au moment où ce mot est galvaudé pour signifier chauvinisme, ou racisme, ou encore xénophobie car la trop grande satisfaction de soi-même finit par engendrer le mépris voir la haine du prochain.

Et là, quelles déceptions la vie quotidienne peut parfois nous réserver! Quelles réflexions insolites n'entendons-nous pas sur les « étrangers » par quoi certains entendent déjà les habitants d'un village ou d'un canton voisin, d'autres, bien entendu, les ressortissants d'un autre pays, sur quoi vient bien entendu se greffer la haine raciale basée sur la couleur de la peau.

Tout dernièrement on mettait en exergue dans ce canton la vente de dix-huit hectares de terrain à des « étrangers » en une seule année.

Dix-huit hectares sur plus de cinq

cent mille qu'en compte le pays, il n'y a vraiment pas de quoi fouetter un chat.

Mais c'est cette marotte de craindre « l'étranger » qui dicte certains de nos réflexes, alors que nous dépensons chaque année des milliers de francs pour attirer des touristes chez nous, alors que nous voulons bien prendre à ceux-ci, au passage, quelque argent, et alors que, il faut aussi le dire, beaucoup de Suisses achètent, eux, des terres dans d'autres pays pour des raisons très diverses.

Cela fait partie de nos vieux instincts que de nous exciter contre les travailleurs étrangers dont nous voulons accepter l'effort fourni indispensablement à notre économie, l'argent dépensé immédiatement dans le pays, mais à qui nous allons jusqu'à reprocher qu'ils sont trop économes, qu'ils veulent faire instruire leurs enfants chez nous et qu'ils nous créent des complications de logement et d'assurances sociales.

Puisse le premier août nous faire méditer non seulement sur notre plaisir d'être Suisses mais encore sur la joie intérieure que procure l'amour de tous les humains, quelle que soit leur appartenance raciale, ceci d'autant plus que nous avons à soutenir une réputation de terre d'asile, de pays de tourisme et d'Etat dont la neutralité n'est justifiée que par la sincérité que nous mettons à accueillir les institutions internationales, à jouer la carte des bons offices dans les conflits entre des pays tiers et à ouvrir largement les portes aux gens que des régimes despotiques ont privé de l'élémentaire liberté de s'exprimer.

Edouard Morand

Politique suisse

La liberté de la radio et de la télévision

La procédure de consultation vient d'être ouverte au sujet d'un nouvel article constitutionnel destiné à fixer le statut juridique de la radio et de la télévision suisses. L'article proposé par le Conseil fédéral a la teneur suivante :

Art. 36 quater

1. La législation sur la radiodiffusion et la télévision est du domaine fédéral.
2. L'établissement et l'exploitation technique des postes émetteurs incombent à la Confédération.
3. La Confédération charge du service des programmes une ou plusieurs institutions de droit public ou privé. Le service des programmes doit être établi et exécuté d'après le principe de la liberté de la radiodiffusion et de la télévision. La loi règle l'exécution de cette disposition.
4. Les besoins spirituels et culturels des cantons, comme aussi ceux des différentes parties du pays, des divers milieux de la population ainsi que des diverses régions linguistiques doivent être pris équitablement en considération.

Radio et TV sont des services publics et leur caractère et leur fonctionnement doivent être fixés par la loi. Ces services publics ne sont cependant pas des instruments de l'Etat.

On doit donc établir une distinction entre leur structure technique et les programmes. La première est entièrement entre les mains des PTT, à qui incombe le soin d'établir les installations et appareils nécessaires à la diffusion des programmes, y compris dans un avenir proche des émissions en couleur pour la TV. Il n'y a nul souci à se faire à cet égard quand on connaît le haut degré de perfection technique dont fait preuve le service des télécommunications de la régie nationale des PTT, que dirige M. Charles Lancoud. Il est bon cependant que la compétence de ce service soit constitutionnellement arrêtée.

L'établissement des programmes pose un problème plus délicat. Il n'est pas question d'en charger une administration, car on sombrerait vite dans la monotonie, le conformisme et l'information dirigée, même avec un juste partage des intérêts politiques. Comme c'est le cas jusqu'ici, on prévoit de confier l'établissement des programmes à une ou plusieurs institutions de droit public ou privé. Il s'agit en l'occurrence de la Société suisse de radiodiffusion et de télévision (SSR) organisation de fait qui coiffe des institutions régionales par régions linguistiques, ainsi que le Service suisse des ondes courtes.

Cependant, l'Etat ne saurait se désintéresser complètement du contenu des programmes et doit se réserver un droit d'intervention et de contrôle. Radio et TV ne peuvent en effet jouir d'une liberté aussi complète que la presse. Si chacun est libre de lire le journal de son choix ou de s'y abonner, les programmes de la radio et de la télévision représentent une carte forcée que tout concessionnaire doit ingurgiter tel quel. De plus, et notamment dans le service des informations et nouvelles, les programmes de la radio et de la télévision engagent dans une certaine mesure la responsabilité de la Suisse à l'égard de l'étranger. Il serait impensable que l'Etat ne puisse pas intervenir s'il se révélait que radio et TV compromettent les relations de notre pays avec ses partenaires internationaux. Il en va de même sur le plan de la politique intérieure dans le cas où les amateurs des programmes en arriveraient à favoriser nettement un parti politique au détriment des autres. Cela n'est pas du tout exclu et l'on voit fort bien tout le parti que pourraient tirer — et ont parfois tiré — clans et coteries solidement installés dans tel ou tel studio. Dans des cas d'abus manifeste, l'Etat ne doit pas

(Suite en page 3)

Vous m'en direz tant

L'expression populaire : « Il s'est tué au travail » me paraît singulièrement optimiste, à l'exception des cas où l'homme est mort accidentellement au cours de sa besogne.

Un ouvrier peut se tuer au travail, plus rarement un banquier.

Vous me direz que le banquier et des hommes d'affaires risquent de succomber à un infarctus du myocarde, à force de multiplier les occupations, mais il faudrait faire la part de l'activité proprement dite et celle de l'activité improprement dite pour déterminer exactement la cause de leur décès.

Est-ce une série d'opérations financières, une succession de banquets ou plus simplement une petite amie ?

La vie frénétique que mènent certaines personnes complique leur travail plus qu'elle ne l'assouplisse et ce n'est pas le travail qui leur porte préjudice, ce sont les conditions dans lesquelles elles le font.

J'ai toujours pensé qu'il était plus pratique de disposer d'un seul téléphone que de trois, et pourtant les Américains assurent plus que nous les sommes au progrès n'ont pas encore compris qu'avec une tête et deux mains on ne pouvait multiplier les appels.

Ils transforment leurs agréments matériels eux-mêmes en corvées et meurent durant les heures de bureau des fatigues que leur ont imposées leurs loisirs.

Lorsque vous possédez, comme des gens que je connais, de quatre ou cinq postes de télévision, un pour le salon, un deuxième pour la salle à manger, un troisième pour la chambre à coucher, un quatrième pour la salle de bains et que plusieurs chaînes débitent leurs programmes vingt-quatre heures sur vingt-quatre il ne faut pas s'étonner que le Monsieur qui s'astreint à ce régime épuisant finisse par s'éteindre brusquement, en plein conseil d'administra-

tion, le nez dans un rapport présidentiel.

Aussitôt les gens qui sont plus favorablement disposés envers les morts qu'à l'endroit des vivants propagent cette nouvelle édifiante : « Il s'est tué à la tâche ! » alors qu'en réalité il a payé au cours d'une séance ennuyeuse ses divertissements éreintants de la veille.

Il ne se trouvera aucun pasteur pour proclamer la vérité devant le corps gisant au milieu des fleurs : « Notre frère nous a quitté pour ne s'être refusé aucun gueuleton, pour n'avoir manqué aucun film policier, aucun ballet, aucune chanteuse à la télévision et on ne se souvient pas qu'il ait pris un bain, sans contempler d'un œil hagard le petit écran. En plus de cette activité qui aurait suffi à remplir la vie de toute une famille, il exerçait celle de directeur... Il était impossible de travailler dans de telles conditions... aussi regardez-le, il dort enfin ! »

Eh ! non, on raconte que le « travail fut sa vie » et on s'exalte sur son abnégation, quand il ne s'est rien refusé.

La plupart des hommes — vous comme moi — travaillent à contre-courant, constamment dérangés dans leur tâche par un intru, au téléphone, un automobiliste dans la rue, ou le brouhaha d'un immeuble sonore comme un chaudron.

Parce que le travail parvient, parfois, à les distraire du bruit, il les repose...

C'est la fatigue nerveuse qui les tue.

En outre, la vertu peut leur être aussi préjudiciable que le vice :

Essayez d'arrêter de fumer du jour au lendemain, et vous m'en direz des nouvelles...

Ou plutôt, je vous en donnerai, moi, car j'ai commis cette belle action et je n'en suis pas encore complètement remis ! A.M.

COUP D'ŒIL

sur la vie politique, économique et sociale

PRODUCTION INDUSTRIELLE EN HAUSSE

La production industrielle suisse a continué d'augmenter durant les trois premiers mois de l'année. Le taux de croissance pour l'ensemble des branches a été de 3%. Il s'en faut cependant de beaucoup que ce taux reflète fidèlement la situation particulière de chaque branche, celles-ci ayant évolué de manière très diverse. L'augmentation enregistrée provient essentiellement des groupes suivants : arts graphiques (+ 12%) ; industrie de la terre et des pierres (+ 11%) (cette augmentation est surtout due aux verreries) ; produits alimentaires, boissons et tabac (+ 5%) ; industrie du papier (fabrication et usage) (+ 4%) ; industrie du gaz et de l'électricité (+ 4%) ; industrie des machines, instruments et appareils (+ 3%) ; industrie textile (+ 2%) ; industrie du bois (+ 1%). Les résultats de ces groupes d'industries ont malheureusement été partiellement contrebalancés par ceux d'un certain nombre de branches où l'on a noté un recul de la production. Ce recul a été particulièrement marqué dans l'industrie horlogère (- 4%) ; l'industrie des métaux (- 3%) ; et l'industrie de l'habillement (- 2%). Quant au groupe cuir, caoutchouc et matières plastiques, il se distingue par la stabilité du volume de sa production.

LES IMPÔTS INDIRECTS EN SUISSE ET AILLEURS

La nécessité prochaine de trouver de nouvelles ressources fiscales pour la Confédération a remis au premier plan la question de savoir s'il faudrait augmenter parallèlement l'impôt direct et l'impôt indirect fédéraux ou s'il faudrait pour commencer porter tout l'effort sur le seul impôt indirect. Certains arguments pertinents ont déjà été développés en faveur de cette seconde solution. Une publication des Nations Unies en apporte un de plus. Il s'agit d'une statistique comparant les impôts indirects des principaux pays indus-

triels du monde. On y voit que la part des impôts indirects au produit national brut est partout plus élevée que ce qu'elle est en Suisse. Chez nous, les impôts indirects représentent le 7.1% du produit national. La proportion n'est pas beaucoup plus élevée au Japon et aux Etats-Unis, avec respectivement 7.7 et 8.9%. Dans les autres pays, la part des impôts indirects au produit national brut est beaucoup plus élevée : 13.2% en Belgique, 14.1 en Suède, 14.2 en Allemagne fédérale, 14.6 au Canada, 14.9 en Grande-Bretagne, 15 au Danemark, 15.2 en Norvège et 17.7% en France. Cela mérite d'être pris en considération quand on sait que dans les pays où l'impôt indirect est très développé, celui-ci sert de taxe compensatoire aux exportations, du fait qu'il est ristourné à l'exportation. La Suisse est inévitablement désavantagée par la modicité de son impôt indirect.

LE COMMERCE EXTERIEUR ATOUT DE NOTRE ECONOMIE

C'est devenu un lieu commun que de souligner l'importance du commerce extérieur de la Suisse. En nous procurant les devises avec lesquelles nous achetons les matières premières pour nos industries, les denrées alimentaires qui nous manquent et une foule de biens de consommation durable, notre commerce extérieur est l'une des principales conditions de la prospérité helvétique. On peut dire qu'un franc sur trois de notre richesse nationale provient du trafic économique avec l'étranger. L'an dernier, en effet, les recettes dues aux exportations de marchandises ont atteint la somme de 15.2 milliards de francs, tandis que les exportations invisibles (assurances, revenus de capitaux à l'étranger, tourisme, transit, etc.) nous procuraient 8.1 milliards de francs. Cela fait un total de 23.3 milliards de francs qui représente un peu plus du tiers du produit national brut, lequel s'est monté à 68.2 milliards de francs l'année dernière. A.

Courts métrages

● Le prince Philip fait désormais figure d'activiste du système métrique, auquel la Grande-Bretagne se convertit peu à peu. « Pourquoi s'en tenir aux litres et aux kilomètres ? », s'est-il exclamé, lors d'un discours au Guildhall de Londres. « Nous devrions instaurer la journée de dix heures, de 100 minutes, de 100 secondes. Et bien sûr la semaine de dix jours ! » Comme son auditoire, d'abord hilare, se renfrognait du coup, il a ajouté : « Avec un week-end de cinq jours, s'entend ! » Le prince estime cependant que, référence faite aux périodes astronomiques, « le Tout-Puissant ne devait pas être très convaincu des vertus du système décimal ».

● La République argentine s'intéresse à l'espace. Ses citoyens aussi, si l'on en juge par la proposition qui vient de parvenir aux services compétents. Un certain José Ponella s'est en effet proposé pour prendre place à bord de la fusée expérimentale qui doit être lancée en novembre. Il est apparemment, aussi plein de confiance que dénué de complexes : le passager prévu jusqu'ici est... un singe.

● Le record du monde de la pingrerie est probablement battu. Un vieil Allemand, de Giesen, vient de se voir attribuer, à 80 ans passés, une pension militaire pour le service accompli entre 1901 et 1922. Elle s'élève à... 28 pfennigs par mois (juste un peu plus de 31 centimes). Aussi l'intéressé l'a-t-il superbement rétrocédée à l'Etat. Car il bénéficie heureusement de sa retraite d'ancien cheminot, nettement plus substantielle. La loi allemande interdit le cumul, mais pas le ridicule, apparemment.

DISTRICT DE MARTIGNY

MARTIGNY

Un don à l'hôpital de district

Au cours de sa dernière séance, le Conseil d'administration de l'hôpital a pris acte, avec gratitude, d'un don fort généreux du Dr Charles Broccard.

En effet, ce dernier a offert à notre hôpital une table d'extension dotée des plus récents perfectionnements. Elle vient, très à propos, compléter l'équipement de cet établissement et permettra de traiter des affections relevant de la mécanothérapie et devenues extrêmement fréquentes.

Ce don, dont la valeur excède 10 000 francs témoigne de la grande générosité de cœur du Dr Charles Broccard dont toute la carrière, consacrée aux malades de la région de Martigny est un modèle de compétence et de conscience professionnelle.

Que Monsieur le docteur Broccard trouve ici l'expression de la profonde gratitude des autorités et de la population, à la fois, pour son geste et sa bienfaisante activité.

Concert de l'Harmonie municipale

Rompant avec une tradition qui voulait que tous les concerts d'été de l'Harmonie municipale se fassent sur le kiosque de la place Centrale, nos musiciens (quartier de la ville) ont donné un concert fort apprécié dans l'enceinte du camping.

D'innombrables touristes étrangers qui campent chez nous, ainsi que de nombreuses personnes de la localité, ont vivement applaudi les membres de l'Harmonie dans leurs diverses productions.

La semaine dernière, l'Harmonie avait donné dans le quartier de la gare et la société de musique radicale de Sembrancher avait donné un concert fort goûté sur le kiosque de la place Centrale sous la direction de M. Gorret, un Bordillon...

C'était, vendredi soir, la dernière manifestation musicale en plein air de la saison estivale sous la direction de M. Bujard. Nous souhaitons à nos musiciens un repos bien mérité avant la reprise des répétitions de l'automne prochain.

Le tourisme

Le beau temps favorise incontestablement le tourisme dans la région de Martigny et, à certaines heures, la circulation connaît une animation très intense. Mais ce fait, qui dure quelques semaines et à certaines heures de pointe, ne doit pas justifier une déviation de la ville de Martigny dont les rues larges et les nombreuses places de parcage permettent la fluidité du trafic. Toutefois, malgré la présence de nombreuses automobiles allemandes, belges, hollandaises, voire italiennes, la carence des touristes français se fait largement sentir. Ceci est la preuve que l'interdépendance des pays se manifeste en matière touristique notamment et que les perturbations réalisées dans un pays se font automatiquement sentir dans les pays voisins. Il faut noter également les restrictions imposées dans les pays comme l'Angleterre et les Etats-Unis.

Mais, dans l'ensemble, le tourisme martigneraïn se porte bien.

MAYENS-DE-RIDDES

Fête du 1er août Le conseiller national Martin orateur officiel

Cette année, la fête nationale des Mayens-de-Riddes revêtira un aspect

tout à fait intéressant. En effet, la Société de développement, en plein accord avec l'administration communale, organise la fête du premier août dans le quartier de la Tzoumaz avec le programme suivant :

- 19.30 Concert par la fanfare l'Abeille de Riddes
- 20.00 Réception des invités
- 20.30 Allocution de M. André Martin, conseiller national et syndic de Yverdon.
- 20.45 Cortège, feux.

Tous ceux qui passent leurs vacances dans les Mayens-de-Riddes, les habitants vivant en plaine, ne manqueront certainement pas de se déplacer le soir du 1er août jusqu'au quartier de la Tzoumaz. Ils assisteront à une fête nationale sympathique et surtout ils auront l'occasion d'entendre un orateur de classe qui se double d'un administrateur avisé d'une des plus grandes communes valaisannes, laquelle a connu, à l'image du Valais, un développement rapide et extraordinaire.

ISÉRABLES

Fête du 1er août

Dans le cadre de la fête nationale du 1er août 1968, la Société de développement d'Isérables (SDI) est particulièrement heureuse d'informer la population du village et des environs, sans omettre bien entendu les sympathiques estivants, qu'elle met sur pied un programme de circonstance, dont voici le déroulement :

19 h. 20 Rassemblement à la station du téléferique, réception de Me Pierre Veuthey, préfet du district de Martigny, orateur officiel de la soirée ; départ en direction de la place publique, devant l'église, avec un peloton militaire, autorités locales et responsables de la manifestation.

19 h. 30 Course pédestre (45 min) par groupes de trois concurrents, organisée sous les auspices des sociétés : Ski-Club et Football-Club. (L'itinéraire emprunté sera communiqué ultérieurement à chaque intéressé). Les inscriptions seront reçues par M. Théo Crettenand, tél. 8 72 73 jusqu'à mardi 30 juillet à 20 h. 30, dernier délai. Un souvenir récompensera chaque participant, alors que trois challenges, dont une channe valaisanne, récemment offerte par les cafetiers d'Isérables, seront mis en compétition. Tous les jeunes gens et écoliers sont cordialement invités à donner une suite favorable à cet appel.

20 h. 15 Sonnerie de cloches, préparation du cortège dont l'ordonnance est ainsi établie : Drapeau communal, tambours de 1914-39, militaires, drapeau suisse, autorités, invités et comité d'organisation, enfants avec lampions, Ski-Club, Football-Club, musique, groupe folklorique, tourisme-vacances, Club Alpin, pompiers, service du feu, public. Il empruntera le trajet suivant : place, rosse-Pierre et Crête de la Chapelle (en direction des Condémines-Nendaz).

20 h. 35 Arrivée vers la butte, allumage du feu d'artifice, lecture du pacte de 1291, hymne national, allocution de circonstance par Monsieur le préfet, projection en plein air du film intitulé « Isérables, le pays des Bedjuids », montage spécial pour la fête du 1er août par M. Jean Darbellay (séquences en couleurs, sonorisation et textes, durée 30 minutes environ).

21 h. 15 Retour à l'emplacement de départ, itinéraire vers la station du TRI, arrêt devant l'horlogerie et inauguration de la pose du foulon bourgeoïsal, pièce rare évalué à 3 t. 5.

21 h. 30 Proclamation des prix de la course pédestre : halle de gymnastique.

21 h. 45 Bal champêtre conduit par la « Tronçonneuse », cantine.

23 h. 45 Course spéciale de retour par téléferique pour les amis de la plaine.

24 heures Fin de la manifestation.

DISTRICT DE CONTHEY

CHAMOSON

† Julien Carrupt ancien président

Une foule de parents, d'amis et de connaissances a accompagné samedi au cimetière de Chamoson la dépouille mortelle de M. Julien Carrupt, ancien président de la commune, décédé à l'âge de 67 ans. M. Carrupt était sous-préfet du district de Conthey. Négociant en vins bien connu, il était membre de l'Union valaisanne ainsi que du Syndicat des distillateurs du Valais. En effet, rien de ce qui se rapporte à la vigne et au vin n'échappait à l'attention de ce terrien de la meilleure école. Sur le plan politique, le défunt sut être un adversaire, même redoutable, sans jamais devenir un ennemi. Nous nous plaignons à rendre hommage à cette qualité majeure de M. Carrupt en lui adressant un ultime adieu et en priant son épouse et toute la famille en peine de croire à nos sentiments de profonde sympathie.

DISTRICT D'ENTREMONT

SEMBRANCHER

Assemblée du PRD

Ainsi que prévu lors de l'assemblée générale du 12 juillet, le comité élargi du PRD s'est réuni ce 24 juillet et a décidé notamment :

- de prendre acte avec satisfaction des résolutions en 6 points de l'AG ;
- de mettre sur pied une assemblée-débat pour le mois d'août, en plus des assemblées extraordinaires ;
- de réorganiser la caisse du parti ;
- d'intensifier ses rapports avec la presse du parti ;
- d'étudier la possibilité d'une permanence électorale ;
- la mise sur pied d'un secrétariat élargi.

A part ces 6 points, le comité élargi a étudié de nombreuses questions relatives à la vie interne du parti, ainsi que divers aspects de la politique communale.

BOURG-ST-PIERRE

Fête du 1er août

La fête nationale sera célébrée dans le village de Bourg-Saint-Pierre avec la ferveur habituelle et la simplicité alpestre qui s'impose : chants de circonstance par le chœur local, cortège aux lampions, feux, discours, etc. L'allocution traditionnelle sera prononcée par Me Victor Dupuis, avocat, à Martigny.

DISTRICT DE SION

SION

Festival Tibor Varga

« Sion, capitale du violon », tel est le slogan symbolisant désormais les importantes manifestations musicales qui se dérouleront du 4 au 31 août 1968, dans le cadre du Festival Tibor Varga. L'audience internationale de ce festival se manifeste tangiblement par l'intérêt que suscite, dans les milieux artistiques la composition originale des programmes.

Rappelons-en brièvement le sommaire :

Du dimanche 4 au samedi 10 août : récitals, conférences, cours d'interprétation pour violon et musique de Chambre.

Du dimanche 11 au mercredi 14 août : concours international de violon doté de 10 000 francs de prix.

Du jeudi 15 au samedi 31 août : Concerts avec la participation de l'Orchestre Philharmonia Hungarica, l'Orchestre Symphonique du Festival, l'Orchestre de Chambre Tibor Varga ainsi que les chefs et interprètes : Antal Dorati, Jasha Horenstein, André Navarra, Pierre Mariétan, Tibor Varga.

ETUDE SUR LES CHEMINS DE FER ITALIENS

Conclusions pessimistes

Une étude élaborée par un comité d'experts est arrivée à une conclusion plutôt alarmante :

En effet, si l'effort de modernisation n'est pas intensifié en Italie, on assistera à une dévaluation progressive des services ferroviaires.

Les enquêteurs ont analysé les tendances actuelles du marché des transports, en comparant le système vétuste des chemins de fer italiens avec les installations ultra-modernes des routes.

Un plan quinquennal d'investissements de l'ordre de 1200 millions de lires a été établi pour réaliser une meilleure assistance et un meilleur transport des voyageurs.

Visite-éclair dans la région voisine

Les mêmes phénomènes touristiques se manifestent également dans les régions voisines amies que nous avons eu l'occasion de visiter récemment.

A l'hospice du Grand-Saint-Bernard, le nombre des touristes qui vont visiter le monastère célèbre ainsi que les chiens non moins illustres est extrêmement élevé et le col demeure l'un des hauts lieux de l'esprit et du tourisme. Le petit lac, dans la fraîcheur du matin, est toujours d'une pureté limpide saisissante et les montagnes voisines s'y mirent avec une extrême coquetterie... Par contre si la route qui conduit au col, sur le versant suisse, est parfaitement carrossable, celle, qui sur le versant italien conduit à Bosses demeure encore d'une étroitesse excessive. Cependant, les travaux d'Aoste à Bosses ont commencé et promettent enfin une route à la hauteur de la situation actuelle.

Dans la cité d'Auguste, la circulation, samedi dernier, était relativement calme. Certes, les touristes sont encore nombreux qui vont manger les spaghettis ou le risotto dans les établissements bien connus de la région. On nous assurait que la saison était également influencée par les événements français car les touristes de ce pays, pour des difficultés essentiellement monétaires, se trouvent dans l'obligation de rester dans leur propre pays, malgré le vif désir de s'en évader. C'est ce que l'on pouvait constater également dans la grande station de Courmayeur où l'on entend surtout parler la langue de Dante mais beaucoup moins celle de Molière comme les années précédentes...

Souhaitons que l'équilibre soit bientôt rétabli dans l'intérêt général mais une certaine convalescence apparaît nécessaire avant la guérison définitive.

A Chamonix, par contre, une animation considérable régnait dans les rues de la cité. Il est difficile de dire si les affaires commerciales sont intenses mais on nous déclarait que les touristes belges et hollandais étaient très nombreux comme chez nous.

Dans les deux régions, la saison culturelle est intéressante : ainsi des grands concerts d'orgue ont lieu à Aoste à la Cathédrale et les visiteurs peuvent notamment visiter la grande

exposition d'artisanat valdotain qui a lieu à la salle des conférences sur la place Emile-Chanoux. Ces manifestations dureront jusqu'en automne prochain.

A Chamonix, les troupes de théâtre et les concerts se succèdent également dans la salle du Casino où les jeux attirent toujours la masse des joueurs qui viennent très nombreux de l'Italie voisine.

Du côté valaisan, notons à nouveau l'exposition d'art céramique romande dans le cadre de la salle de la maison communale de Liddes ainsi que les peintures et les dessins du peintre Mégard qui donnent du village et de la région une saisissante image sans oublier les œuvres picturales du Rvd curé de la commune le Chanoine Lonfat ou quelques productions futuristes et abstraites d'une conception plutôt particulière difficilement accessible au profane...

Signalons encore, à Vichères qui renait, l'exposition des œuvres du grand sculpteur genevois Willy Vuilleumier.

Au Super-Saint-Bernard un zoo a été créé par les soins de M. Albert Monnet et cela est une attraction de plus sur la route séculaire qui vit défiler les troupes de Bonaparte en 1800.

La circulation dans les tunnels du Grand-Saint-Bernard et Mont-Blanc est également considérable. Cependant les droits de péages apparaissent encore importants pour ceux qui vont et reviennent dans la même journée. Il est nécessaire que soit étudiée la proposition formulée lors des réunions du Triangle de l'Amitié, à savoir la création d'un billet circulaire pour les deux tunnels. Il ne doit pas s'agir d'un problème insoluble si cette solution qui aurait la faveur d'innombrables automobilistes était prise en considération sérieuse par les organes responsables de ces deux grandes voies de communication alpines.

Le tunnel du Grand-Saint-Bernard connaît une ascension constante. A la fin juillet, il y a une augmentation de plus de 13 000 véhicules sur l'année dernière elle-même en progression sur l'année 1966.

Il est inutile de rappeler les incidences bénéfiques de ce trafic sur tout le tourisme local et régional.

Vittorio dal Fonte

CONFÉDÉRATION

GENÈVE

Des réformes introduites à la Faculté des Lettres de Genève

Au mois de mai dernier, alors que l'Université de Genève était en pleine ébullition, la Faculté des lettres de cette haute école annonçait qu'une commission de professeurs et de délégués de l'Association des étudiants en lettres avait été créée pour examiner les problèmes posés concernant les examens, les séminaires et le programme de travail. Malgré la brutale intervention du comité d'action pour la démocratisation des études décidant la dissolution de l'Association des étudiants en lettres, la commission mixte poursuivait ses travaux.

Déjà des modifications ont été apportées quant aux examens écrits, avec la faculté de choisir entre deux questions, lors du tirage au sort, et le droit de prendre connaissance des copies corrigées d'examen. Quant aux nouveaux séminaires proposés par le doyen pour orienter les étudiants de première année sur les problèmes qui se posent à eux et pour étudier un thème donné, ils vont entrer en action. Le premier aura lieu tous les lundis et sera dirigé par les assistants ; le second, dirigé par les professeurs, portera sur le thème « Savoir et Vie » et aura lieu tous les quinze jours.

La commission a en outre établi son calendrier de travail pour l'année 1968-1969. Des délais ont été fixés pour les projets de réforme et la discussion des propositions par les assemblées de professeurs et d'étudiants.

NEUCHÂTEL

Le problème des chats errants dans le canton

On commence à s'inquiéter, dans le canton de Neuchâtel, du nombre de chats errants. Il se pose d'ailleurs un peu partout et il faut souhaiter que le mouvement qui se dessine en pays neuchâtelois s'étende.

Nombre de personnes, en effet, qui possèdent une chatte, s'extasient quand elle fait des petits. Ils sont si mignons, ces chatons, si gracieux, n'est-ce pas ? On les garde deux semaines, trois semaines. Puis, on s'aperçoit qu'ils font des dégâts dans l'appartement, qu'ils prennent de la place et qu'ils deviennent embêtants. Alors, on les place dans un panier, on s'en va dans la forêt proche, et - hop ! ça y est - on les lâche dans la nature. « Débrouillez-vous, mes petits. Il fait beau... vous trouverez bien de quoi manger ». Et l'on s'en va furtivement, en s'assurant que personne ne vous a vu accomplir cette vilaine besogne.

A-t-on jamais réfléchi à ce qu'ils deviennent, ces chatons ! Beaucoup meurent misérablement. Les plus résistants trouvent

de quoi subsister péniblement. Ils deviennent sauvages. Et quand la mauvaise saison vient, ils vivent un véritable calvaire.

Il serait si facile, pourtant, de les tuer le jour même de leur naissance afin de leur éviter des souffrances inutiles. S'ils sont tués avant la « montée du lait » de la mère celle-ci supporte très bien - contrairement à ce qu'on croit - cette séparation. Il suffit de lui faire quelques compresses d'eau vinaigrée froide sur les mamelles si elles paraissent congestionnées.

FRIBOURG

Marine britannique Un Fribourgeois à l'honneur

Lors de la récente session d'examen organisée par le Ministère des transports de Grande-Bretagne, M. Maurice Cantin, fils de M. Roger Cantin, à Portbalan (Broye fribourgeoise), a subi, avec succès et félicitations du jury, les épreuves pour l'obtention du brevet de 1er officier de marine. M. Maurice Cantin, qui est un ancien élève du collège Saint-Michel, à Fribourg, était entré en 1961 dans la marine suisse.

Après avoir navigué comme mousse, puis matelot, il entra à l'Ecole de marine marchande du Havre d'où il sortit avec le brevet de 3e officier. Deux ans plus tard, il entra à l'Ecole navale britannique de Glasgow où il obtint le brevet de 2e officier. Engagé alors par la marine marchande britannique, il navigua durant une année avant d'entrer à nouveau à l'Ecole de Glasgow pour se préparer à l'obtention du brevet de 1er officier qu'il vient de recevoir.

L'insigne du 1er août



Le produit de la vente des timbres Pro Patria et de l'insigne du 1er août 1968 est destiné au Don national suisse pour nos soldats et leurs familles. Cette institution célèbre cette année son cinquantième. Tout ce qui peut contribuer au bien-être de nos concitoyens sous l'uniforme et alléger les difficultés du service militaire, est de son ressort. Quinze ans ont été sous les drapeaux pendant ce dernier demi-siècle a entendu parler du Don national. Il est tout indiqué que nous pensions à lui au jour de notre Fête nationale.

arts ● spectacles ● arts ● spectacles ● arts ● spectacles

Cinéma Etoile: Festival d'été

LA FEMME DU SABLE

Le premier long métrage du jeune réalisateur japonais Hiroshi Teshigahara fut révélé au Festival de Cannes où il obtint le Prix spécial du Jury.

« La Femme du sable » est tiré d'un roman de l'auteur kafkaïen Kobo Abe, dont le réalisme parvient à transformer une simple affaire de village menacé et de lutte contre la nature en une fable onirique sur les singuliers détours de la liberté humaine.

Un entomologiste collectionnant les insectes vivant dans le sable arrive sur une dune perdue. Il passe la nuit dans un hameau et le lendemain les habitants lui indiquent une maison où il pourra séjourner. A sa surprise, celle-ci est située au bord d'une fosse enfouie dans le sable. Il accède à cette maison à l'aide d'une échelle de corde. Là, vit seule une jeune femme. Son occupation consiste, à longueur de nuit, à enlever à la pelle le sable qui menace d'engloutir sa maison. Elle est forcée d'enlever ce sable car si la maison est enfouie, d'autres suivront le même sort. Les gens du village l'approvisionnent en nourriture et en eau, mais ne descendent jamais dans la fosse ou jamais la jeune femme n'en sort.

Lorsque l'homme s'éveille, il trouve auprès de lui la femme endormie et nue. Embarrassé, il veut partir mais l'échelle de corde a été retirée. Il tente

d'escalader la paroi de sable mais celle-ci lâche sous ses pieds. Ses efforts sont vains. Il est pris au piège. Désespérément, il essaie de s'évader en ligotant la femme, espérant ainsi pouvoir faire pression sur les gens du village et obtenir sa libération. Mais les villageois coupent l'approvisionnement en eau et en nourriture.

Entre l'entomologiste captif, d'abord révolté contre cet asservissement puis peu à peu résigné après de vains efforts d'évasion et cette femme se nouent des rapports de solidarité dans l'effort, d'intimité physique et même de tendresse vraie. Si bien que lorsque s'offrira à l'homme, avec l'évacuation de sa compagnie malade, l'occasion de fuir, il retournera de son plein gré dans la fosse et préférera délibérément, à une liberté sans objet, à une société humaine aliénante, l'enfoncement dans les oubliettes.

Teshigahara s'intéresse beaucoup à la psychologie féminine. Ce qui lui a plu aussi dans le roman d'Abe Kobo c'est qu'il y a au Japon des villages envahis par le sable. La tâche de certaines femmes consiste seulement à enlever le sable apporté par le vent. Ce travail ininterrompu, sans espoir et sans intérêt, elles le font passivement, sans révolte. C'est cette passivité également que Teshigahara a voulu montrer.

TIR
MARTIGNY

Le nouveau programme des tirs militaires obligatoires à 300 m. est trop difficile !

Le comité central de la Société suisse des carabiniers a tenu une très importante séance à Bülach, sous la présidence de M. Joseph Burkhard, de Lucerne, en présence de son prédécesseur, le Dr Walther Bohny, de Bâle, aujourd'hui président d'honneur des tireurs helvétiques. Il s'est évidemment occupé de divers problèmes, tout en vouant cependant une attention particulière au nouveau programme des tirs militaires obligatoires à 300 m.

M. Rodolphe Wanger, président de la commission de tir de la SSC, a pris les choses comme il le fallait : il a proposé à ses collègues de monter eux-mêmes au pas de tir aux fins de l'exécuter. Ils ont donc, chacun, effectué deux programmes complets, l'un au mousqueton, soit à bras francs, soit l'arme appuyée, l'autre au fusil d'assaut. Ainsi, après 4 coups d'essai, ils ont lâché 4 balles sur la cible A divisée en 5 points, puis 4 autres sur la cible camouflée B, deux courtes séries de coups sur le même visuel mais en l'espace de 60 secondes par série pour le mousqueton et de 30 secondes pour le fusil d'assaut, enfin une passe de six coups, toujours sur cible camouflée, en 60 secondes au mousqueton et en 30 secondes au fusil d'assaut.

Résultat : les exigences dans ce domaine sont trop sévères ! La cible B offre des difficultés sérieuses, on le sait, et les diverses séries prévues au programme lui font la part trop belle. D'autre part, l'attribution de la mention fédérale ne peut raisonnablement intervenir pour les résultats envisagés.

En d'autres termes, le comité central a approuvé un nouveau programme, toujours de 24 coups il est vrai mais qui comportera après 4 coups d'essai immuables, 4 coups sur la cible A en

5 p., puis deux séries de 3 coups sur le même visuel, une passe de 4 coups sur la cible camouflée et une autre de 6 coups sur la dite, avec les délais limités à 30 secondes au fusil d'assaut et à 60 secondes au mousqueton pour chacun des trois feux de vitesse. Le comité central adressera un rapport dans ce sens au Département militaire fédéral, tout en enregistrant avec satisfaction que ce dernier a décidé d'éclaircir quelque peu la cible camouflée.

C'est là un premier point. Il en est un autre tout aussi significatif : en effet, le comité central craint à juste titre que les difficultés accrues du programme des tirs obligatoires à 300 m. ne retiennent éloignés des stands une bonne partie de ceux qui les accomplissent à titre facultatif parce qu'ils n'y sont plus soumis. Et l'on sait qu'ils sont nombreux dans ce cas.

Le comité central a-t-il entendu des voix, les voix de ceux qui s'élevaient ces derniers temps contre le nouveau programme obligatoire ? On ne le sait. Toujours est-il qu'il vient indirectement de leur donner raison et tout nous porte à croire que le Département militaire fédéral tiendra compte, dans une certaine mesure au moins, de ses dernières expériences. Le jeu en vaut en tout cas la chandelle si l'on sait l'appoint important que constituent les non-astreints dans le domaine de notre sport national. On s'en rend compte en haut lieu également et l'on entend pour le moins, aujourd'hui, plaquer sur le même pied les deux cibles A et B camouflées qui sont de mise actuellement dans les exercices obligatoires. Tout en restant à un seul programme et en abandonnant les deux programmes A et B prévus jusque là, alternant les années paires et impaires.

faisant il aura donné, il l'a du reste déjà fait, une cinglante réponse à ceux qui l'ont évincé des cadres olympiques.

Cette course nous a valu une déception : Jean-Marie Fellay de Martigny. Le jeune coureur octodurien avait fait preuve, lors de ses précédentes sorties, d'une forme étonnante et nous pensions que dans cette course il ferait un « malheur ». Hélas, non seulement il n'a pas fait de malheur mais il ne s'est classé que 12^e à 1'45" du vainqueur.

On espère qu'il ne s'agit là que d'un accident comme il en arrive parfois dans une saison et que dimanche prochain, le jeune coureur de Martigny se retrouvera et nous vaudra une belle satisfaction.

NATATION

Les nageurs suisses se sont distingués en Espagne

L'équipe suisse de natation s'est finalement brillamment distinguée à Madrid dans le cadre du match des Six Nations, en se classant derrière l'Espagne et la Belgique.

C'est la première fois que notre équipe nationale se classe aussi bien dans cette épreuve, au cours de laquelle plusieurs records suisses ont été battus. Durant ces concours, Gérard Evard et Nicolas Gilliard ont obtenu leur qualification pour les Jeux olympiques de Mexico.

LUTTE

Fête de lutte suisse au Lac Noir

Dimanche dernier a eu lieu la traditionnelle fête de lutte suisse au Lac Noir, Fribourg. Cette fête toujours fréquentée par les meilleurs lutteurs bernois, suisses allemands et romands, a vu sept Romands couronnés sur 23 participants parmi lesquels le Valaisans Ruedi Grütter.

- Les Valaisans se sont classés :
- 13. Grutter Ruedi, Sierre 26,25
 - 16. Jollien Narcisse, Savièse
 - 17. Stucki Anton, Illarsaz
 - 18. Dessimoz Etienne, Conthey
 - 19. Evéquo, Conthey
 - 20. Evéquo Jean-Luc, Conthey
- De forts beaux prix ont récompensés les lutteurs. H. V.

Sport-Toto

Austria Salzburg - Carl Zeiss Jena	0-0
Bienne - Haelsingborg	1-4
Hanovre 96 - Bellinzona	4-1
Hvidovre - Odra Opole	1-2
Karl-Marx-Stadt - ASK Linz	1-1
Katowice - La Chaux-de-Fonds	2-1
AB Copenhague - E. Brunswick	0-0
VSS Kosice - Werner Brème	3-1
Lausanne - Wacker Innsbruck	4-1
Legia Varsovie - Frem Copenhague	4-0
Slovan Bratislava - SV Hambourg	1-0
Szombierki Bytom - Djurgarden	3-1
SC Vienne - FF Malmoe	4-2

Colonne des gagnants

x 2 1 2 x 1 x 1 1 1 1

« A bâtons rompus »

(sur les télécommunications)

(Suite et fin)

En ce qui concerne le MATERIEL NECESSAIRE pour l'ensemble des télécommunications, relevons que le nombre des articles est près de 25.000.

Les magasins centraux d'Ostermündigen près de Berne en contiennent à eux seuls quelque 17.500.

Sans statistique fastidieuse, les ordres que les services des télécommunications ont donné à l'économie suisse pour l'acquisition de matériel technique représentent : en 1957 239.095.984 francs en 1967 : Fr. 560.000.000 (environ).

La grosse part va aux équipements de centraux et de transmission, ainsi qu'aux câbles.

Le courant fort

Bien que les services des télécommunications exploitent en très grande majorité des installations à courant faible, cela ne les empêche pas de consommer chaque année 75.000.000 de KWH, ce qui représente les besoins d'une ville suisse moyenne.

Les véhicules à moteur

Le parc a passé de 1051 unités en 1956 à 2256 en 1966, dont 108 véhicules spéciaux.

Le personnel

Si, de 1950 à 1967, le trafic a augmenté de 176% et le nombre des abonnés de 185%, par contre le nombre de personnes occupées n'a lui augmenté que d'environ 92%.

En 1950, 12 personnes étaient occupées par 1000 abonnés ; en 1967, 8, soit une diminution de 33%. On peut voir là un des résultats des mesures d'automatisation prises sans cesse, aussi bien du côté technique que du côté administratif. Avec les mesures actuellement en cours ou à l'étude, il est prévu 6 à 6,5 personnes vers 1980.

Malgré cela, il manque du personnel pour maîtriser complètement la situa-

tion actuellement, ce manque est évalué à quelque 600 personnes.

Ce phénomène se retrouve d'ailleurs dans l'industrie, l'artisanat et le commerce.

La productivité

Au cours des 20 dernières années, la productivité a augmenté de plus de 85%. Voici quelques mesures prises pour atteindre ce résultat :

— Automatisation intégrale du réseau téléphonique suisse. Si tel n'était pas le cas, 30.000 téléphonistes seraient actuellement nécessaires.

— Réseau télex entièrement automatisé. La Suisse possède le réseau télex le plus dense du monde.

— Large emploi de la technique des courants porteurs.

— Grâce aux ordinateurs, établissement automatique chaque mois de 1,8 million de factures téléphoniques.

900.000 fiches de perception de taxes TV.

440.000 fiches de perception de taxes Télédiffusion.

12.800 décomptes de traitement pour le personnel actif des télécommunications.

Mesures de rationalisation

Parmi ces mesures, citons principalement :

— L'automatisation intégrale du trafic téléphonique international (nouvelle économie de 1200 téléphonistes).

— L'automatisation des ordres de réveil.

— L'introduction du système de transmission automatique des télégrammes au moyen d'ordinateurs (sauf difficulté grave, la mise en service pourra se faire pour la fin de 1970).

Ainsi, les services des télécommunications ont pu, non seulement maintenir jusqu'à aujourd'hui des tarifs d'autant plus élevés de l'Europe, toutes prestations égales d'ailleurs. Enfin, rappelons pour terminer que

depuis 1961 les services des télécommunications ont participé à la coopération technique dans 28 pays en voie de développement dont 3 européens et 25 extra-européens. En outre des stagiaires de 7 pays d'outre-mer ont pu être mis au courant des services TT, dans des cours qui sont donnés en Suisse.

Nous rappelons, si besoin est, qu'il s'agissait d'un exposé présenté par M. Lancoud, directeur des services des télécommunications, à l'assemblée générale de Pro-Téléphone à Thoune, le 9 mai dernier.

Pas plus que l'orateur devant son auditoire, nous n'avions l'intention, en publiant ce discours presque en extenso, de faire, face au lecteur, une sorte de profession de foi des TT suisses. Il était souhaitable que le texte en question, véritable synthèse, soit porté à la connaissance d'autres personnes que celles ayant pris part aux délibérations de Thoune, tant il est vrai que la Direction et le personnel de Pro-Téléphone sont acquis à la cause des TT, (relevons que cette maison peut être considérée comme une entreprise privée, affiliée cependant à l'administration des PTT avec droit de regard de cette dernière ; on peut la comparer en cela à la SSR ; ses tâches sont multiples et variées : propagande en faveur du téléphone, s'il en faut une, déparasitages, etc.

Puissent ces lignes leur avoir fait prendre contact avec la régie fédérale des télécommunications, ce monde merveilleux devrions-nous écrire.

La compréhension à laquelle nous devrions tous être incités doit être d'autant plus grande, dans le Valais en plein développement, que le progrès nous prend chaque jour de vitesse.

Le conférencier termina en remerciant son auditoire. A notre tour, remercions M. Charles Lancoud !

Observator.

La liberté de la radio et de la télévision

(Suite de la 1re page)

seulement détenir la possibilité d'intervenir ; il en a le devoir.

C'est la loi qui devra définir les modalités et les limites de cette intervention. L'article constitutionnel actuellement soumis à examen n'est qu'un article-cadre, qui ne devrait pas soulever d'opposition sérieuse. En revanche, il conviendra de garder l'œil ouvert quand il s'agira de discuter des lois d'application. Radio et TV ne doivent pas être des chasses gardées ni couvrir des positions acquises. Il est juste et légitime qu'elles jouissent de la plus grande liberté de manœuvre possible, mais on voit bien que le bon usage de cette liberté dépendra essentiellement des personnes dans les mains desquelles on la déposera, de leur formation intellectuelle et civique, de leur objectivité et de leur honnêteté. On ne saurait être trop exigeant à cet égard quand on sait la force de pénétration et de persuasion de ces moyens modernes de communication. On limite bien la vente et l'usage des armes à feu et des explosifs.

René Bovey

Torben Ulrich vainqueur du tournoi international de tennis de Montana

La finale du simple Messieurs du tournoi international de tennis de Montana a mis aux prises l'Australien de Hong-Kong Ken Fletcher au Danois Torben Ulrich. Ce dernier l'a emporté en quatre sets, ajoutant ainsi une victoire surprenante — Fletcher étant nettement favori — à sa réputation d'original. Ulrich est en effet l'enfant terrible des courts. Il s'y présente en cheuveux longs retenus par un bandeau et offre un aspect, si insolite qu'on l'appelle « l'abominable homme des courts » ! La fantaisie n'enlève pas les qualités de ce gaucher qui ne laissa qu'un set à son adversaire de la finale — le premier.

En simple dames, l'Américaine Heldman a battu la Mexicaine Subirats. En double Messieurs, Fletcher et Ruffels ont battu la paire gréco-chilienne Kalo-geropoulos-Pinti Bravo en trois sets.

Ainsi se termine ce tournoi de Montana qui a remporté un très grand succès et qui fut favorisé par un temps idéal. Il convient de féliciter les organisateurs de Montana et de les remercier d'offrir, chaque année, un spectacle sportif de haute valeur aux amateurs de tennis nombreux parmi les estivants et les indigènes. Une telle manifestation n'est pas une sinécure et c'est tout à l'honneur de nos amis Renggli et autres responsables de la station que de pouvoir la mettre chaque année à l'affiche.

Economie et finances :

L'Afrique du Sud, détentrice du monopole de l'or

Les trois quarts de l'offre du nouvel or dans le monde occidental proviennent de la République sud-africaine. D'après une enquête parue dans le dernier numéro du « Mois » de la Société de Banque Suisse, le métal jaune occupe, dans la balance des revenus de l'Afrique du Sud, à l'actif un rôle très important, puisqu'il s'y trouve dans une proportion d'environ 40%. Lorsque le 18 mars 1968, les sept banques d'émission du pool de l'or ont suspendu leurs livraisons d'or et que le prix de l'or sur le nouveau marché libre était de quelques dollars supérieur au prix officiel, l'Afrique du Sud a préféré renoncer provisoirement à ses livraisons d'or à l'étranger et attendre une stabilisation de la situation du marché. L'évolution du marché de l'or reste très labile et des plus incertaines, à cause des stocks accumulés par la spéculation d'une part, et des continus mouvements monétaires d'autre part. Ce n'est qu'en juin qu'il a été possible de mettre de l'or à la disposition du Fonds Monétaire International et cela pour une valeur de 42 millions de dollars.

Ce n'est que parce qu'il y a un revirement permettant au déficit d'être substitué par un excédent de la balance des paiements depuis le dernier trimestre de 1967 — excédent non encore confirmé par les récentes statistiques — que les livraisons d'or ont pu être suspendues. Ce revirement a été provoqué par une forte amélioration de la balance commerciale et par l'intérêt spéculatif de l'étranger pour les actions des mines d'or. Vue à long terme, l'exportation de l'or n'a toutefois rien perdu de son importance. Aussitôt que les circonstances extraordinaires du moment n'existeront plus, l'Afrique du Sud ne manquera pas de reprendre ses livraisons d'or. Il reste cependant à savoir si le pays dirigera sa politique de vente vers une exploitation à fond de l'avantage momentané du prix de l'or du marché libre ou s'il préférera réserver une partie de sa production pour la livraison exclusive aux banques d'émission, ce qui comoprt le risque d'une baisse de prix.

CPS.

MACULATURE PROPRE

en paquets de 5 kg., 20 cts le kg.

Imprimerie Montfort, Martigny, tél. (026) 2 21 19.

Les bureaux de

Publicitas s. a.

Succursale de Sion et ses agences de BRIGUE et MARTIGNY

seront fermés

l'après-midi du 1er août

Les ordres urgents peuvent être transmis directement aux journaux.

P 60000 S

Problèmes helvétiques

De la nécessité d'un fédéralisme renouveau

Dans le monde actuel où se multiplient les oppositions de principes, les contradictions et les dissidences en suspens, notre petit pays se ressent, lui aussi, de l'état de tension qui résulte de l'affrontement du réel entre l'avenir qui s'affirme et le passé qui s'obstine. Une collaboration, pour être valable, vivante, exige dans nos cantons aux limites étroites, un fédéralisme renouveau, conforme sur le plan cantonal — et de surcroît, sur le plan national — aux impératifs de notre temps.

Ce sont les principes mêmes de ce renouveau fédéraliste ramené aux sources mêmes de la culture créatrice, que M. Gonzague de Reynold a défini sans équivoque : « Le principe de notre Etat fédératif est de réserver à ses membres les cantons, la souveraineté dans les domaines où le pouvoir doit se tenir aussi près que possible des personnes et des consciences. Ces domaines réservés et sacrés sont : celui de l'instruction publique, celui des rapports entre l'Eglise et l'Etat et celui des minorités linguistiques ». « Le fédéralisme traverse l'Etat pour descendre jusqu'aux formes premières de la vie collective : les régions, les communes, les familles ; à quoi vient s'ajouter ce réseau serré d'organisations professionnelles et d'associations de tous genres, réseau sans lequel l'union nationale ne se maintiendrait pas, car la politique divise et le travail unit. »

Volonté nécessaire et bonne volonté. Conscience du choix, refus de céder au découragement, recherche des conditions requises pour donner plus de cohésion à la vie romande d'aujourd'hui.

Nos raisons d'être et de rester suisses, ne sauraient être de simples raisons économiques mais, ainsi que l'a souligné M. Denis de Rougemont : « L'attitude fédéraliste ne se borne pas à reconnaître d'une part, la nécessité de l'union et, d'autre part, la légitimité des autonomies locales. Elle exige à la fois l'une et l'autre, en dépit de leur caractère logiquement antinomique et pratiquement antagoniste ».

Ces deux exigences, le fédéralisme en requiert le maintien sans le subordonner et sans les confondre : ni séparation, ni confusion.

Pour M. Louis Guisan, il est inévitable que les différences de langues et de religions créent des problèmes complexes et souvent contradictoires, des tensions « que d'ailleurs nous avons toujours eu le bonheur de résoudre, mais ce serait mutiler le fédéralisme que de le considérer comme la formule qui permet à des majorités et à des minorités, de coexister dans un équilibre relatif. Notre avenir comme

notre passé est dans la collaboration des Etats fédérés ».

La Suisse, une patrie toujours à faire. L'ayant rappelé, M. Charles Beuchat constate, également, que le problème de notre existence est sans cesse remis en question par la structure même du pays. « D'où l'erreur de ces hommes politiques qui parlent de la Suisse comme on parle de la France, de l'Allemagne ou de l'Italie, et qui rêvent d'une unité de plus en plus semblable à une centralisation. »

« Une mentalité suisse, qui ne serait que cela, amènerait le triomphe de la majorité et l'anéantissement progressif de l'esprit romand et italien. »

M. G.-A. Chevallaz, historien et syndic de Lausanne, constate, lui, que « le fédéralisme, cultivant les réalités cantonales, unit au lieu de diviser. Si l'on parle français à Genève et à Lausanne, Argovie et Vaud ont des histoires parallèles, Berne et Vaud des structures économiques analogues. Ces parentés naturelles sont autant de fils, qui courrant dans tous les sens, forment le tissu confédéral. Il est vain de chercher à refaire l'histoire et de se complaire dans la nostalgie d'autarcies révolues. « Il ne me paraît pas davantage souhaitable, conclut-il, dans l'état actuel des choses, de promouvoir, quelques « front romand » et de se référer constamment à « l'ethnie » de la langue, proche parente de ces nationalismes qui ont, le siècle dernier, balkanisé l'Europe ». Ce qui nous est demandé, à nous Suisses, c'est un exemple de collaboration nationale raisonnable. »

A son avis, cette collaboration raisonnable est possible mais à trois conditions :

La première est que l'on trouve, dans un pays profondément modifié par l'évolution économique, une définition nouvelle de l'autonomie des cantons et que l'on redonne à ceux-ci la vocation de leur existence.

Culture romande et fédéralisme suisse. Deux faits, deux constantes qu'il convient de ne jamais dissocier.

Nous considérons donc comme pleinement fondée l'affirmation de l'auteur du « Journal de l'Europe », Neuchâtelois, Suisse et Européen : « Ce que les Suisses pensent apporter de mieux à la culture ? Je réponds sans hésiter que c'est surtout leur sens fédéraliste, leur sentiment direct, leur expérience du fédéralisme vécu. »

Encore faut-il que cette culture soit incorporée dans l'existence concrète de nos vies cantonales. La culture ne se régent pas ; il est cependant loisible de désirer la mise en valeur des jachères à l'abandon et de croire qu'une répartition meilleure d'un capital cul-

tuel souvent mal partagé, permettrait à des dons jusqu'alors sans écho, d'arriver à l'expression.

Il n'est pas question de chercher à promouvoir « une culture suisse » qui n'a jamais existé.

Ce qui importe, serait de favoriser, par le libre jeu d'échanges interrégionaux favorables, une émulation créatrice, de susciter l'avènement d'œuvres authentiques, autochtones, nées en Suisse romande, d'œuvres participant à la littérature de la langue française, mais de naissance, vouées aussi tout naturellement « à cette pluralité d'allégeances qui est le propre de notre individualité ». Bien loin de porter le moindre préjudice à notre originalité, cette ouverture d'esprit, cette curiosité à autrui, cette sensibilité d'accueil, nous défend du repliement sur soi, des dangers du régionalisme et nous vaut une audience élargie. L'accent personnel s'enrichit de résonances venues d'au-delà de nos frontières. L'on est mépris sur notre vocation d'intermédiaires culturels. Nous n'avons pas à nous en défendre. Bien au contraire ! Un Robert de Traz, un Gonzague de Reynold, un Denis de Rougemont témoignent de ces vertus.

Une conclusion s'impose : « Ou bien nous considérons que le fédéralisme a fait son temps et nous prenons congé de lui. Ou nous lui gardons notre confiance mais nous lui donnons les moyens nouveaux dont il a besoin pour résoudre les problèmes contemporains. »

Nos problèmes culturels dépendent de ce choix.

La question jurassienne sera la pierre de touche du fédéralisme helvétique et du fédéralisme romand. Il importe aujourd'hui, d'aborder le problème posé avec la sympathie lucide que réclament son urgence et sa gravité.

Que l'on ne s'y méprenne pas, le temps presse !

J.-R. Fiechter

Chronique agricole

Viticulture

VER DE LA GRAPPE (2e génération)

Cet avis intéresse les propriétaires de vignes situées dans la deuxième partie du coteau dès 600 m pour la rive gauche et 650 m pour la rive droite.

Les contrôles effectués dans les vignes mentionnées nous montrent une activité faible des papillons de Cochylis et d'Eudémis. Ceci est dû au retour du temps frais et aux populations généralement peu abondantes des papillons.

Cependant les vignes régulièrement attaquées et celles sujettes à la pourriture seront traitées dès le vendredi

Produits : Ultracide, Thiocron extra, 26 juillet.

Zolone, Diptere, Gusathion-M., Parathion ou Malathion additionné d'un acaricide.

FRAISIER

Après la récolte les fraisiers seront traités de la manière suivante : — Fongicide organique ou cuprique + Kelthane ou Basudin S.

En cas de présence de puceron vecteur de virus l'on appliquera un produit systémique.

Station cantonale pour la protection des plantes

Une normalisation internationale pour les pommes ?

La Commission économique pour l'Europe, CEE, à Genève, s'est penchée, lors d'une session spéciale, sur le problème des normes mondiales pour les pommes.

Selon la Fruit-Union suisse, l'application intégrale des normes spécifiquement européennes de Genève semble se heurter, dans les pays d'outre-mer, à certaines difficultés. Les livraisons effectuées de là-bas en Europe, et notamment aux pays membres de la CEE, donnent lieu à des contestations et à des déclassements.

Ce problème ne touche la Suisse directement que s'il entraîne une révision des normes de Genève, sur lesquelles s'appuient les prescriptions de qualité pour les fruits suisses. Jusqu'à ce jour, des décisions n'ont pas encore été prises.

Ce problème, d'une normalisation internationale applicable aux pommes est également discuté au sein de l'OCDE dans le cadre des projets de remaniement de certains critères propres aux normes de Genève. L'OCDE se propose, d'ailleurs, d'établir des directives particulières concernant le développement et la coloration des Golden Delicious. Il s'agit-là d'un projet qui retient la plus vive attention des milieux fruitiers suisses lesquels participent, d'ailleurs, activement aux travaux.

Le Confédéré vous renseigne

Radio-Sottens

Mardi 30 juillet

6 10 Bonjour à tous - 6 15 Informations - 6 30 7 45 Roulez sur l'or - 7 15 Miroir-première - 8 00 9 00 Informations - 9 05 Pas mal et vous - 10 00 11 00 12 00 Informations - 11 05 Spécial-vacances - 12 05 Au carillon de midi - 12 35 10, 20, 50, 100 - 12 45 Informations - 12 55 Le feuilleton - 13 05 Mardi les gars - 13 15 Les nouveautés du disque - 13 30 Musique sans paroles - 14 00 Informations - 14 05 Sur vos deux oreilles - 14 30 Le monde chez vous - 15 00 Informations - 15 05 Concert chez soi - 16 00 Informations. 16 05 Le rendez-vous de 16 heures. 17 00 Informations - 17 05 Jeunesse-club - 18 00 Informations - 18 05 Le micro dans la vie - 18 45 Sports - 18 55 Roulez sur l'or - 19 00 Le miroir du monde - 19 30 Signes particuliers. 20 00 Magazine 68 - 20 20 Intermède musical. 20 30 J'ai régné cette nuit, de Georges Hoffmann et Pierre Sabatier - 22 30 Informations - 22 35 Du monde entier. 23 00 Prélude à la nuit - 23 25 Miroir-dernière - 23 30 Hymne national.

Mercredi 31 juillet

6 10 Bonjour à tous - 6 15 Informations - 6 30 7 45 Roulez sur l'or - 7 15 Miroir-première - 8 00 9 00 Informations - 9 05 A votre service - 10 00 11 00 12 00 Informations - 11 05 Spécial-vacances - 12 05 Au carillon de midi. 12 35 10, 20, 50, 100 - 12 45 Informations. 12 55 Le feuilleton - 13 05 Les nouveautés du disque - 13 30 Musique sans paroles. 14 00 Informations - 14 05 Réalités. 14 30 La terre est ronde - 15 00 Informations. 15 05 Concert chez soi - 16 00 Informations - 16 05 Le rendez-vous de 16 heures - 17 00 Informations - 17 05 Jeunesse-club - 18 00 Informations - 18 05 Le micro dans la vie - 18 45 Sports. 18 55 Roulez sur l'or - 19 00 Le miroir du monde - 19 30 La situation nationale - 19 35 Signes particuliers. 20 00 Magazine 68 - 20 25 Concert - 22 30 Informations - 22 35 La semaine littéraire - 23 00 Harmonies du soir - 23 25 Miroir-dernière - 23 30 Hymne national.

Télévision

Mardi

18 40 Bulletin de nouvelles - 18 45

TV-spot - 18 50 Rendez-vous - 19 15 TV-spot - 19 20 Trois petits tours et puis s'en vont - 19 25 Film : Cécilia, médecin de campagne - 19 55 TV-spot. 20 00 Téléjournal - 20 15 TV-spot. 20 20 Film : Au cœur du temps : La revanche des dieux - 21 10 Mon père est formidable : Fernand Martignoni, pilote des glaciers - 21 40 Vivre au XXe siècle : L'homme et le robot - 22 30 Téléjournal - 22 40 Soir-information.

Mercredi

17 30 Vacances-jeunesse - 18 40 Le bulletin de nouvelles - 18 45 TV-spot. 18 50 Tous les trains du monde - 19 15 TV-spot - 19 20 Trois petits tours et puis s'en vont - 19 25 Film : Cécilia, médecin de campagne - 19 55 TV-spot. 20 00 Téléjournal - 20 15 TV-spot. 20 20 Carrefour - 20 35 Visages et images. 21 05 Jeux sans frontières - 22 20 Sport. 22 40 Téléjournal - 22 50 Soir-information.

Cinéma

Cinéma ÉTOILE - Martigny

FESTIVAL D'ÉTÉ

Lundi 29 et mardi 30 à 20 h. et 22 h. Grande première valaisanne avec un chef-d'œuvre du réalisateur japonais Hiroshi Teshigahara : LA FEMME DU SABLE.

Cinéma CORSO - Martigny

Lundi 29 et mardi 30 : Un film policier bourré d'action, interprété par Robert Hoffman et Lisa Gastoni : LUTRING, RÉVEILLE-TOI ET MEURS.

Dès mercredi 31 : Un western violent, sans répit... à vous couper le souffle : 10.000 DOLLARS POUR UN MASSACRE. Avec Gary Hudson, Loredana Nusciak et Fernando Sancho.

Cours des billets

Franc français	76,-	81,-
Livre sterling	10,15	10,35
Mark allemand	106,-	108,50
Franc belge	8,30	8,55
Dollar	4,27½	4,31½
Lire italienne	68,-	70 ½
Pesetas	6,-	6,30

Cours indicatifs communiqués par la Caisse d'Épargne du Valais, Martigny.

Cours de perfectionnement et de préparation à la maîtrise

Les cours de l'année scolaire 1968/1969 qui sont organisés au Centre de formation professionnelle, avenue de France 25, 1950 Sion, se dérouleront selon les indications suivantes :

Période de cours : septembre 1968 jusqu'à mai 1969.

Horaires : en règle générale le samedi de 8 à 12 h. et de 13 h. 50 à 17 heures. Interruption de Noël : 23 décembre 1968 au 4 janvier 1969.

Interruption de Pâques : 31 mars au 12 avril 1969.

I. Cours organisés (suite de cours). Condition d'admission : avoir suivi régulièrement les cours précédents.

1. Employés de banque : 4e année ;
2. Couturières : 3e année ;
3. Maçon : 2e année ;
4. Mécaniciens : 3e année ;
5. Mécaniciens en automobiles : 3me année ;
6. Monteurs-électriciens : 2e année.

II. Nouveaux cours.

Inscription : Pour être admis aux cours, les candidats doivent être porteurs d'un certificat fédéral de capacité et avoir exercé une activité pratique conforme au règlement d'examen.

Délai : Inscription jusqu'au 10 septembre 1968 auprès du Service cantonal de la formation professionnelle, 46, place du Midi - 1950 SION.

Finances de cours : La finance d'inscription est payable annuellement à l'ouverture du cours.

Renseignements : Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la direction du Centre professionnel.

1. Comptables - Cours de préparation aux examens de maîtrise.

Programme : Bourse, comptabilité financière, comptabilité d'exploitation, droit, droit fiscal, organisation, papiers-valeurs, statistiques.

2. Coiffeurs - Cours de préparation aux examens de maîtrise.

Programme : Connaissances professionnelles, technologie, travaux pratiques, comptabilité, correspondance, droit.

3. Représentants et agents de commerce - Cours de préparation aux examens fédéraux.

Programme : Technique et organisation de vente, publicité, calcul des prix, économie nationale, comptabilité, français.

4. Droit fiscal - Cours de perfection-

nement réservé aux porteurs du titre de maîtrise de comptable ou titre supérieur.

Programme : Législations cantonales et fédérales.

5. Electronique industrielle - Cours de perfectionnement.

6. Mécanographie sur machines comptables - Cours d'introduction et de perfectionnement pour l'utilisation des machines comptables.

7. Traitement automatique de l'information - Cours de perfectionnement destiné aux cadres des entreprises commerciales.

8. Cours de préparation au technicum - Un cours de préparation au technicum sera organisé à l'intention des candidats désireux de poursuivre leurs études dans une des sections : mécanique - électricité - électronique architecture - génie civil - bâtiment d'une école supérieure technique.

Sont admis :

a) les porteurs d'un certificat fédéral de capacité ;

b) les apprentis de tous les métiers fréquentant les cours de dernière année d'apprentissage, à la condition qu'ils n'aient pas obtenu une note inférieure à 5 lors du dernier examen intermédiaire.

Programme : Algèbre, arithmétique, géométrie, français, dessin technique.

Horaires : le samedi de 8 à 12 heures. Un examen d'entrée aura lieu le samedi 28 septembre 1968, au Centre de formation professionnelle de Sion pour permettre de classer les candidats selon leurs aptitudes.

Sion, le 23 juillet 1968.

Service cantonal

de la formation professionnelle.

TIMBRES CAOUTCHOUC

Toutes dimensions. Livraison rapide.

Imprimerie Montfort, Martigny - Tél. (026) 2 21 19.

ECHOS DE FRANCE

[de notre correspondant particulier Hubert REYOL]

UN PROBLÈME NON RÉGLÉ

C'est celui que posent sur le plan social, les opérations de fusions et de concentrations des entreprises.

A une réunion du « Centre d'Etudes Politiques et Civiques », M. Jacques Houssiaux, professeur à la Faculté de droit et Sciences Economiques de Nancy a, le mois dernier, parlé de la politique des fusions dans la concurrence européenne. Il l'a fait, évidemment, dans l'optique des préoccupations économiques, que crée ce Marché Commun sur lequel les meilleurs esprits continuent à s'illusionner...

Ce phénomène, a dit M. Houssiaux, est né aux Etats-Unis où il a pris, dès le début, de très vastes proportions. Il continue d'ailleurs à s'y développer. Pour l'orateur, il s'agit d'une évolution irréversible. Nous n'en doutons pas, encore qu'il convienne de dire que ce qui est vrai pour un pays déterminé, ne l'est pas toujours pour un autre. M. Houssiaux releva que toutes les nations européennes suivent plus ou moins la même politique, et en France notamment, précisa-t-il, on a assisté, sur une moins grande échelle il est vrai, à des concentrations dans les industries chimiques, métallurgiques, électriques-électronique, notamment, ainsi que dans un certain nombre d'entreprises purement commerciales à succursales multiples.

Il était facile à l'orateur de décrire les avantages qui en résultaient. Ainsi les intéressés pouvaient produire à meilleur compte et offrir des prix concurrentiels, ils pouvaient envisager une amélioration de leur productivité, et faire les frais de recherches, non seulement pour l'amélioration de la qualité de leur production, mais aussi pour des études de marché, de rentabilité, etc...

Toutefois, le conférencier n'aborda pas, comme il était souhaitable, le revers de la médaille. Il dit cependant, que dans ce domaine, et en ce qui concernait la France, un processus d'intégration simultanée de trop d'entreprises risquerait d'être décevant. Et de préciser qu'il faut savoir « digérer » avant d'absorber davantage.

Mais ce « revers de médaille », auquel il vient d'être fait allusion, c'est que les fusions ou les concentrations, font ressortir des doubles emplois, et entraînent fatalement des licenciements !

Et c'est là où l'on s'aperçoit combien les Pouvoirs Publics ont manqué de prudence - ou n'ont pas réfléchi - en recommandant cette politique des concentrations d'activités, sans avoir eu le soin, au préalable, de régler le problème de l'emploi qui en résulterait.

Ainsi, les fusions d'entreprises ont abouti à une augmentation du chômage, de même, d'ailleurs, que l'amélioration de la productivité.

Les économistes raisonnent, trop souvent, avec des œillères, sans voir les conséquences que les doctrines ou les programmes qu'ils recommandent, peuvent avoir sur la vie des travailleurs, quand rien n'est prévu pour prévenir et écarter les inconvénients qu'engendrent les réformes proposées.

Vous, le chef d'orchestre



Comment, vous l'ignoriez? Tout le monde sait pourtant, Madame, que vous dirigez un très grand orchestre. Son nom? L'économie nationale. Car c'est à vous que doit plaire ce que le fabricant met sur le marché, ce que le publicitaire vous propose, ce que le vendeur aimerait vous voir acheter. En d'autres termes, il dépend de vous seule qu'un produit se vende ou ne se vende pas. Comment le fabricant peut-il savoir si un nouvel article vous plaira? C'est bien simple: en vous consultant préalablement. A vous de dire si l'échantillon est à votre goût, si les avantages sont réels, si le prix vous convient.

Ainsi se créent les bons articles, ceux auxquels le public réservera le meilleur accueil. Tout comme une jeune fille à son entrée dans le monde, un produit qui fait ses débuts sur le marché doit être mis en valeur, impeccablement «habillé»: son emballage devra attirer les regards, séduire, convaincre. Mais, qualité et bonne présentation ne sauraient suffire à assurer le succès d'un produit, si ce n'est dans un cercle très restreint. Pour conquérir des marchés plus vastes, parvenir à une production de masse et, par voie de conséquence, à des prix compétitifs, le produit a besoin de la publicité.

S'il est vrai que les enquêtes du marché permettent de détecter la clientèle d'un nouvel article, il est prouvé que les annonces sont le plus sûr moyen d'atteindre cette clientèle. Choisis judicieusement, selon l'habitat, l'âge, la classe sociale et autres caractéristiques de leurs lecteurs, les journaux rempliront efficacement la mission qui leur est assignée. L'annonce lance les nouveautés; elle rappelle aussi les mérites de produits éprouvés. La publicité est l'intermédiaire indispensable entre le fabricant et le consommateur.



L'annonce, reflet vivant du marché

Pour profiter de vos vacances il vous faut une bonne occasion ! Naturellement chez



GARAGE VALAISAN

Kaspar Frères

SION Tel. (027) 2 12 71 / 72

Livrées prêtes à l'essai



Renovées et garanties

Crédit facile - Grand choix

- | | |
|--|----------------|
| 1 VW 1600 TL | 1966 |
| 2 Citroën Ami 6 | 1963-1965 |
| 2 Fiat 2300 - 1500 | 1963 |
| 1 12 M TS | 1966 |
| 3 17 M | 1961-1963-1964 |
| 2 Opel Record 1700 | 1961-1966 |
| 1 Opel 1200 | 1961 |
| 1 Opel Rekord Olymatt | 1964 |
| 1 NSU-Prinz, état de neuf | 1966 |
| 1 Rover 2000 | 1965 |
| 4 VW 1200 | 1962-1965-1966 |
| 1 20 M TS | 1966 |
| 2 2 CV | 1961 |
| 1 Mustang | 1966 |
| 1 Peugeot 404, injection, mod. 1964, Cabriolet | |
| 1 Valiant, parfait état | 1966 |
| 2 Cortina 1200 | 1964 |
| 1 Lancia Flavia, Coupé | 1967 |

Utilitaires :

- | | |
|--------------------------|-----------|
| 1 Station Wagon Cortina | 1967 |
| 1 Estafette Renault | 1965 |
| 2 Combi 17 M | 1965-1967 |
| 1 Combi Vauxhall | 1965 |
| 1 bus VW | 1961 |
| 1 Pick-Up VW, 40.000 km. | 1966 |

Vente exclusive :

SION :

- | | | |
|-----------------|-----------|---------------|
| Roger Valmaggia | Téléphone | (027) 2 40 30 |
| J. L. Bonvin | Tél. | (027) 8 11 42 |

MARTIGNY :

- | | | |
|------------------|-----------|--------------------|
| M. Carron | Tél. | (026) 2 32 45 |
| Tresoldi Attilio | Téléphone | (027) 2 12 71 - 72 |
- P 377 S

Nous cherchons pour entrée immédiate

un chauffeur poids lourd
avec pratique
2 conducteurs d'élevateur

Nous offrons bon salaire à personne compétente ainsi que caisse de retraite. Place stable à l'année. Faire offre à G. Gaillard et Fils, Saxon, tél. (026) 6 22 85 et 6 26 07.

P 515 S

Myrtilles des Alpes

5 et 10 kg. Fr. 2,60
15 kg. Fr. 2,55 le kg. + port.
Pedrioli Gius.
6501 Bellinzona.
P 2609/O

A VENDRE à Martigny

au lieu dit Les Echelettes
1 parcelle de terrain à bâtir de 3587 m2 permettant de construire 16.000 m3

A VENDRE voiture neuve
FORD

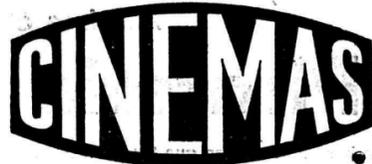
Escort 1100

conditions intéressantes. S'adresser à la cure de Riddes, tél. (027) 8 74 65. P 30558 S

1 parcelle de 2249 m2 Pour traiter s'adresser à l'Agence Immobilière César Micheloud, 27 pl. du Midi,

1950 SION. Tél. (027) 2 26 08 (à midi: 2 20 07). OFA 06.051.90/6L

Abonnez-vous au Confédéré



★ **Martigny - Etoile** ★

FESTIVAL D'ÉTÉ

Lundi et mardi à 20 h. et 22h. Dès 18 ans révolus - Première valaisanne du film de H. Teshigahara

LA FEMME DU SABLE

Un film japonais primé à Cannes

★ **Martigny - Corso** ★

Lundi et mardi, dès 18 ans révolus.

Un « policier » bourré d'action

LUTRING, RÉVEILLE-TOI ET MEURS

avec Robert Hoffman et Lisa Gastoni.

Me Jean-Luc SPAHR

AVOCAT et NOTAIRE

a transféré son

étude à Monthey

Place de l'Hôtel de Ville

Tél. (025) 4 33 44

Rentiers ! Retraités !

Nombreuses et illustres sont les personnes qui choisissent le Valais central comme lieu de résidence pour une retraite bien méritée. Pourquoi ? A cause de son climat exceptionnel, son ensoleillement unique en Suisse, la beauté de son paysage.

Nous vendons de très jolis appartements, tout confort (construction 1965) à 2½ km. de Sion, sur le coteau ensoleillé de la rive droite du Rhône. Excellente communication par cars postaux avec Sion.

Les prix sont vraiment exceptionnellement modestes :

- * 3 PIÈCES de Fr. 44.000 à 50.000 soit 18-20.000,— après hypo.
- * 2 PIÈCES de Fr. 38.000 à 42.000 soit 15-17.000,— »
- ** STUDIO de Fr. 27.000 à 30.000 soit 9-10.000,— »
- * plus cuisine, salle de bain, cave et galetas
- ** plus labo, douche WC. et galetas.

Pour visiter et traiter, veuillez téléphoner le soir dès 20 heures au (027) 2 73 22 ou pendant les heures de bureau au (026) 2 16 40.

Vente exclusive : Agence Immobilière J.-L. Hugon, 1920 Martigny.

OFA 20 L

Celui qu'on n'attendait plus

Feuilleton du Confédéré
HÉLÈNE SIMART

Roman

Sa main se crispait sur les rênes de cuir souple. Qu'avait-il encore trouvé, ce Patrice de malheur, pour la tourmenter? Sous ses coups répétés, il ne resterait rien, bientôt, de ce blanc paradis de solitude qu'elle s'était construit depuis l'enfance et où elle était si bien, à l'abri des courants et des tempêtes.

— Je veux dire que je vais vendre ce magnifique bois à des scieries, qui en manquent toujours. Cela décongestionnera la forêt. On m'en donnera un bon prix, ce sera une affaire magnifique.

— Mais vous n'avez pas le droit ! Elle avait crié, dressée, furieuse, un flot d'indignation empourprant son visage. Ses arbres, sa forêt! Une telle profanation était-elle possible, Elle suffoquait presque.

Il nota avec satisfaction que l'enveloppe craquait de toutes parts. L'âme endormie d'Astrid sortait de sa chrysalide. Il adorait la mettre en colère. C'était un peu comme si elle se rapprochait de lui, prenait forme humaine, redescendait sur terre, au lieu de se réfugier dans son Olympe inaccessible.

— J'ai parfaitement le droit et vous le savez bien. Rassurez-vous, Astrid, tout le monde y trouvera son compte, même la forêt. Les arbres repousseront. Une affaire splendide, je vous dis.

Elle le contempla. Sa colère avait cessé brusquement. Il se sentit presque intimidé sous le profond examen de ses yeux clairs.

— Vous ne pensez donc qu'à l'argent ? dit-elle. Il détourna la tête.

— Et vous, Astrid ? Quel autre sentiment pouvez-vous lui opposer, vous qui lui avez tout sacrifié, même votre cœur ?

...

Georgette agitait les bras en moulinet pour essayer de se faire comprendre.

— Que se passe-t-il ? fit la comtesse avec impatience.

Il se passait que Me Flachon, profitant d'un répit de l'hiver, montait vers le château. Il fallait un fait d'importance pour qu'il s'y rendit. Depuis la mort du comte, c'était la première fois qu'il s'y risquait.

La comtesse comprit le danger en voyant apparaître Patrice. Elle évitait le plus possible d'avoir affaire à lui. Le supplice des repas en commun était bien suffisant. L'orgueilleuse comtesse ne voulait pas s'avouer que les nouveaux menus faisaient naître en elle un plaisir, insoupçonné. Elle se privait souvent de reprendre d'un plat pour ne pas avoir l'air ironique et satisfait du responsable de toutes ces réformes. Elle regardait d'un air désenchanté les radiateurs prendre place parmi les antiques boiseries. Ces anachronismes la crucifiaient, mais elle se découvrait frileuse. Elle lançait des regards frileux et méprisants au coupable qui n'en avait cure. Il lui prenait envie, parfois, de se libérer de ce joug. C'étaient des heures de rébellion qui ne duraient pas. Aujourd'hui, en apercevant à travers la vitre la silhouette menue du notaire, noire comme un insecte sur fond de neige, monter vers le château, elle frissonnait d'épouvante. Me Flachon s'apercevrait-il de la supercherie ? Il n'avait fait qu'entrevoir le faux Patrice Sainval et sa myopie était évidente. De plus, par une étrange coïncidence, sans se ressembler, les deux hommes avaient une certaine similitude de traits et de stature. Plus exactement, ils ne possédaient aucun signe caractéristique, en particulier. Mais pouvait-on savoir ?

Elle aperçut Patrice, se dirigea vers lui avec vivacité.

— Me Flachon sera ici dans une minute. Je vous prévins pour que vous ayez la sagesse de ne pas vous montrer.

Il arqua un sourcil étonné.

Pourquoi donc puisque c'est moi-même qui lui ai demandé de passer au château ?

— Mais vous n'y pensez pas ! Oubliez-vous qu'il peut tout découvrir ?

— Et ignorez-vous, madame, que, selon votre propre aveu, mon prédécesseur avait été choisi volontairement neutre et sans éclat et que vous avez pris soin de l'exhiber le moins possible ? Si mes souvenirs sont exacts, ce brave notaire y voit bien mal. Il n'a dû discerner que les contours d'un visage et d'une silhouette. De toute façon, c'est un risque à courir et j'ai décidé de le prendre. L'épreuve sera décisive.

Les lèvres et les mains de la comtesse étaient animées d'un léger tremblement quand les deux hommes se trouvèrent en présence.

Le moment était dramatique. Deux mains se tendirent ensemble. Pas une hésitation, un recul, un étonnement. Même pas le trouble léger d'un déroutant souvenir.

Quand le destin se mêle d'entrelacer les fils, il fait bien les choses et nul metteur en scène n'est plus minutieux ni plein d'audace que lui.

La myopie de Me Flachon, pour être connue et acceptée de tous, ne lui en donnait pas moins un vague complexe. Il s'efforçait de n'en tenir aucun compte et, sauf pour la lecture de documents sérieux, répugnait à rapprocher son regard d'une façon anormale. Il gardait entre les choses et lui une distance raisonnable, comme tout le monde, et traitait ses lunettes avec une certaine désinvolture, les portant ostensiblement sur le bout du nez, regardant au-dessus, les traitant en somme comme une aimable concession faite à son personnage.

Il n'était pas sensible aux voix. Et puis, tout entier pris par la satisfaction de voir enfin aboutir les recherches, il n'y avait pas prêté autrement attention. Même si par improbable, il eût gardé un souvenir plus précis, il aurait mis la dissemblance d'aujourd'hui sur un trouble de mémoire. Une telle substitution n'aurait même pas effleuré son esprit.

Aurait-il cru la vérité si elle lui vait été révélée ? Il serra donc avec chaleur la main qu'on lui présentait.

— Je vois avec plaisir, monsieur Sainval que vous êtes revenu de votre voyage. Permettez-moi de vous présenter, bien tardivement, mes félicitations.

La comtesse Hortense, qui assistait à l'entretien, souffrait mille morts en voyant agir en maître celui qu'elle considérait comme un malhonnête homme qui s'était approprié toute leur fortune. Son amour-propre était durement touché.

Elle avait cru lui en imposer avec son nom, sa race, sa morgue. Mais il était le seul à ne pas subir son influence, à rester hors d'atteinte. Son énergie était plus forte que la sienne. La comtesse était forcée de plier, malgré elle. Et pourtant, Patrice Sainval n'avait pas l'allure d'un être exceptionnel. Il n'était ni spécialement grand, ni spécialement beau. D'où lui venait cette supériorité, ce don de commandement ?

Pas uniquement des faits. Une surprenante volonté qui, chez un être aussi jeune, déroutait la comtesse. Elle en concevait, malgré sa rancune, une espèce de respect.

Mais que disaient-ils, que faisaient-ils, grand Dieu, en ce moment ?

Me Flachon tirait de sa serviette de nombreux papiers. Il les déplaçait avec empressement devant Patrice. Il semblait satisfait, ma parole ! S'il pouvait se douter...

(à suivre)

Affaires étrangères

Piraterie moderne

Un humoriste affirme que l'avion restera un moyen de transport dangereux aussi longtemps qu'il faudra gagner l'aérodrome en automobile. Il est également dangereux en soi sur certains parcours et depuis quelque temps. En effet du côté de Cuba par exemple, l'étrange mode s'est implantée de faire modifier les itinéraires des avions de ligne sous la menace des revolvers. Le scénario est toujours le même : des voyageurs apparemment inoffensifs prennent place dans l'appareil, puis dégainent leurs armes en plein ciel, obligent les pilotes à changer de cap. Le rapt aérien a été pratiqué par la France quand, en pleine insurrection, elle a forcé un avion marocain, sauf erreur, transportant Ben Bella et quelques autres chefs de la révolution, à atterrir à Alger encore en mains françaises. La méthode a fait école, et Moïse Tshombé en sait quelque chose. C'est maintenant la compagnie de navigation aérienne « EL AL », battant pavillon israélien, qui en est la victime.

Le ciel n'est à personne et à tout le monde, comme la mer. Pourtant, le droit des gens reconnaît, là aussi, des limites territoriales et des conventions internationales les définissent. Si le gouvernement algérien veut demeurer dans la légalité internationale, il devrait restituer sans tarder le cadeau empoisonné qu'il vient de recevoir sur son territoire. Hélas ! l'affaire n'est pas si simple.

L'épisode appelle des réminiscences historiques. Pendant des siècles, les pays du bassin méditerranéen ont pratiqué ou subi la « course » et la piraterie. Les barbaresques de jadis y excellaient et en avaient fait une industrie nationale, dès la Rome antique et jusqu'au 19e siècle. L'occupation des côtes de l'Afrique du Nord a eu pour objet initial d'assurer la sécurité du trafic en Méditerranée et de réduire à merci les peuples et tribus qui le rendaient périlleux. Il serait surprenant qu'il faille aujourd'hui recourir à un tel moyen pour établir la sécurité du trafic aérien.

Le gouvernement d'Alger est apparemment dans le plus grand embarras. Il n'est sans doute pour rien dans la préparation de l'acte de piraterie perpétré par des membres d'un commando arabe palestinien et qui aurait visé à s'emparer de qua-

tre officiers israéliens de haut rang. Des voyageurs parfaitement innocents en pâtissent. Ils ont été relâchés, mais en revanche, l'équipage israélien du Boeing 707 est retenu avec son appareil, ainsi qu'un certain nombre de personnes dont l'identité n'est pas révélée.

Alger déclare qu'il se conformera en cette affaire aux usages internationaux. Don acte. Cependant, il ne se presse guère de rendre à Israël ce qui est à Israël. Cela n'étonne qu'à moitié si l'on songe à certains précédents, et notamment aux trois citoyens suisses détenus dans les géoles algériennes depuis un an, sans jugement. De plus, juridiquement, l'Algérie est encore en guerre avec Israël, une guerre qui fut déclarée mais non pas combattue. Invoquera-t-elle cet état très théorique de guerre pour entrer dans les vues des Palestiniens déclarant l'avion et ses occupants « prise de guerre » ? Cela étonnerait tout de même, quoi qu'il ne faille pas trop croire au respect, à notre époque, des bons usages internationaux et des règles de droit.

Différentes autorités internationales sont maintenant saisies de l'affaire et l'IATA, l'organisation internationale de l'aviation civile, demande la restitution de l'avion, comme c'est son devoir. L'ONU a été également sollicitée d'intervenir. Le gouvernement italien ne peut non plus se désintéresser de l'incident puisque l'avion capturé a décollé de Rome. Enfin, tous les pays possédant des compagnies d'aviation ont intérêt à ce que l'ordre et le droit soient rétablis le plus tôt possible. On ne vit plus à l'époque de l'attaque des diligences et des convois ferroviaires et la communauté internationale ne saurait tolérer des mœurs de bandits de grands chemins, surtout pas sur les routes du ciel. Aucun gouvernement ne peut prêter la main à de telles manœuvres, quels que soient les passions et les intérêts politiques en jeu.

René Bovey

A propos d'un frigorifique géant à Romont

Le secrétariat des paysans à Brougg, le vice-directeur de l'Union suisse des paysans et la Fédération suisse des importateurs et du commerce de gros ont marqué leur « grand étonnement » que la Direction générale des douanes ait autorisé la construction, à Romont (Glâne), d'un frigorifique géant d'une capacité de 310 000 tonnes.

Il faut relever que les initiateurs du projet entendent, en fait, faire de Romont « une plate-forme » d'échanges des produits de l'agriculture à l'échelle continentale. Des trains complets pourraient s'acheminer de l'Italie ou de l'Espagne sur Romont et y entreposer leurs denrées périssables, ultérieurement destinées à l'Europe septentrionale. La concentration de l'offre de fruits et légumes à Romont, qui pourrait mener à l'institution d'une véritable « bourse » des denrées alimentaires pour l'Europe entière, ne semble pas devoir aboutir à mettre en cause les prix des produits agricoles suisses !

GREFFES CARDIAQUES :

Deux échecs

M. Gordon Forde, le deuxième Britannique à qui on ait greffé un cœur est décédé hier soir. Il n'avait jamais repris connaissance depuis son opération, au « National Health Hospital ».

Une Berlinoise de l'Ouest, âgée de 28 ans et mère de deux enfants sur qui avait été greffée une valvule cardiaque prélevée sur un porc, est morte d'une « défaillance du rythme cardiaque ».

POINT DE VUE DE VIE MODERNE
Aimez-vous payer vos impôts ?

C'était une charmante jeune fille, sténo-dactylo dans une importante administration communale. Elle me dit :

— Depuis que je travaille ici, je paie mes impôts beaucoup plus volontiers qu'auparavant !

— Pourquoi donc ? ...

— Eh bien ! Parce que je comprends où va mon argent ; je réalise à quel point l'administration d'une ville est complexe. Chez soi, on a l'eau courante au robinet ; on a le gaz à la cuisine, la lumière électrique partout où c'est nécessaire. Nos rues sont propres, nos jardins publics fleuris, nos poubelles régulièrement vidées. Nos écoles sont complètes par des services médicaux, un cabinet dentaire, un bureau d'orientation professionnelle. La police assure notre sécurité. Et par-dessus ça, mille autres choses encore dont profite chaque citoyen, chaque citoyenne, dès sa naissance. Ce qui exige une administration considérable dans tous les domaines imaginables. Seulement voilà, chacun se préoccupe avant tout de ses intérêts personnels, oubliant trop volontiers que ceux-ci dépendent en grande partie de l'intérêt général, c'est-à-dire de celui de la communauté dont il est normal que chaque membre paie ses impôts - un intérêt précisément géré de manière souvent plus difficile et compliquée que ne le supposent la plupart de ceux qui n'en connaissent pas tous les rouages !

— Vous faites donc de la politique ?

— De la politique de parti, non. Bien que j'admetsse que des femmes y jouent un rôle. Mais la politique m'intéresse dans la mesure où elle est appliquée au développement bien équilibré d'une localité.

* * *

Ce sont donc les paroles d'une jeune fille de 25 ans qui, se plaçant au-dessus des partis politiques, mais comprenant qu'une politique est nécessaire à la bonne conduite d'une cité, paie volontiers ses impôts. Et cela m'a tout d'abord grandement étonné. Mais, réflexion faite, j'ai été obligé d'admettre que cette attitude devrait être celle de tous les citoyens, de toutes les citoyennes conscients de la sécurité, du confort, des avantages de tous genres qui leur sont assurés par une équipe de magistrats et de fonctionnaires dont la tâche est loin d'être aisée - ces pauvres fonctionnaires dont on médit si volontiers, mais dont on connaît si peu le travail !

Mais voilà, ce travail quotidien paraît normal et rien de plus - comme tout travail de routine - bien qu'il faille souvent aussi, aux postes de commande, imaginer, innover, créer, oser et non seulement répéter ce qui s'est fait jusqu'alors.

Mais mon propos n'est pas de traiter plus longuement ce sujet. L'affirmation de la jeune fille citée en début d'article m'a fait penser à autre chose : on se plaint amèrement, partout, de l'absentéisme des jeunes en matière politique, du peu d'intérêt qu'ils marquent à la « chose publique ». Ne pourrait-on pas alors leur faire connaître

« par en bas » ce qu'est l'administration de la localité qu'ils habitent ?

Oh ! je sais, des instituteurs très bien intentionnés conduisent parfois leurs élèves à une séance de Conseil exécutif et Conseil législatif. C'est bien. Mais l'affrontement de ces deux Conseils n'est pas toujours positif et agir ainsi, c'est déjà sauter trop d'échelons. Nos enfants ? Il faudrait - dès l'âge de douze ans - leur montrer sur place, dans la réalité d'un travail sans cesse répété, mais indispensable, comment s'organise puis se fait le ramassage des poubelles - c'est-à-dire un fait étroitement lié à la vie de tous les jours. Leur expliquer avec exemples à l'appui en quoi consiste la bonne marche des transports publics - ce qui est aussi un morceau considérable les touchant de près. On monte dans un bus, dans un tram - mais que de ramifications sont donc nécessaires pour que ce bus, pour que ce tram roule selon un horaire établi, à des conditions mettant le trajet à la portée de toutes les bourses ! ...

Et continuer ainsi dans tous les domaines dépendant d'une administration communale. Ce qui peut mener très loin, car une ville de chez nous est généralement propriétaire de terrains et d'immeubles, gérants d'hôpitaux et de maisons d'accueil pour jeunes et pour personnes âgées, etc., etc.

Il est évident que cette manière de faire ne résoudrait pas le problème de l'absentéisme. Ce n'est pas un remède capable de supprimer le mal. Mais peut-être pourrait-il atténuer un peu en ouvrant les yeux à des jeunes qui ne demandent pas mieux que de savoir. Les incitant ainsi à prendre une part plus active à la gérance du bien de tous. Et par la même occasion, cela éveillerait peut-être aussi la curiosité, puis l'intérêt de ceux qui seraient chargés d'instruire les enfants dans ce sens. Ce qui assurerait également, lors de futures élections et votations, la participation de quelques adultes qui auront eux-mêmes compris ce lorsqu'on sait, on peut payer ses impôts avec le sentiment de faire œuvre utile et juste.

Robert Porret.

On va se sucrer au pétrole

Pour la première fois, du sucre a pu être extrait du pétrole. C'est une entreprise japonaise spécialisée dans les dérivés par fermentation de ce dernier qui l'annonce. Jusqu'à présent, on n'avait pu en tirer que des acides aminés, des acides nucléiques, des vitamines et des protéines. C'est une bactérie nourrie de paraffine qui sécrète le glucose ou un produit voisin, le tréhalose. Cette découverte ne peut être industrialisée dans l'immédiat mais elle ouvre néanmoins de très importantes perspectives alimentaires.

Rédacteur responsable : Gérald Rudaz.

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Où l'on reparle de la monnaie européenne

A plusieurs reprises, dans ces colonnes, nous avons évoqué cette question de la monnaie « commune » que réclame en toute logique, le Marché Commun. Nous avons bien dit que c'était là un problème difficile. C'est sans doute pourquoi il est si fréquemment évoqué dans la presse financière.

Cette question retient également l'attention de nos voisins germaniques. C'est ainsi que le quotidien « Die Welt » a récemment consacré un long éditorial aux projets de création d'une union monétaire européenne, mais le titre de son article posait un point d'interrogation ; ainsi le lecteur était-il indirectement prévenu qu'il ne fallait pas qu'il s'attende à une conclusion.

« Die Welt » rappelle que l'idée de créer une monnaie commune est aussi ancienne que celle de l'unification du Continent. Il dit - et sur ce point précis nous demeurons un peu sceptiques - que cette monnaie contribuerait aussi au rapprochement des peuples. Mais il ajoute que le traité de Rome ne fait aucune mention de cette éventualité, et ne l'envisage même pas. Le Traité de Rome - on ne l'ignore pas - contient un certain nombre de lacunes, mais, au demeurant, tous ses oublis sont réparables.

La monnaie Européenne (certains l'ont déjà baptisée, du nom de « Euro-franc ») pourrait remplacer ou, tout au moins, compléter le dollar et la livre, dont on convient que les positions se sont affaiblies.

Aucune objection n'apparaît contre cette création monétaire. Notre confrère imagine très bien que la conso-

lidation des liens économiques rend même nécessaire la mise en œuvre d'un système monétaire unique. Mais il s'interroge pour savoir quelle est la meilleure méthode à employer pour atteindre cet objectif...

La monnaie européenne a besoin, pour naître et exister, que soit assuré un certain équilibre économique. Or, notre confrère allemand, fait remarquer que si les pays membres de la CEE ont délégué leur pouvoir de décision en matière de politique commerciale et agricole aux organes de la Communauté, ils ont conservé leur autonomie dans le domaine économique. Une monnaie commune dépend donc de l'application d'une politique commune.

C'est là qu'on s'aperçoit - une fois de plus - qu'on a mis la « charrue avant les bœufs »... Toutefois « Die Welt » pense que la création d'une Banque Centrale commune qui serait, dans ses principaux aspects, l'équivalent du système de réserve fédérale des Etats-Unis, pourrait constituer une étape intéressante vers l'instauration de cette politique conjoncturelle de l'ensemble des participants. Mais il se demande également s'il est souhaitable de mettre en place un tel organisme aussi longtemps que la coopération dans les autres domaines laissera encore à désirer. Ce qui est faire allusion au fait que toutes les difficultés ne sont pas résolues. Ce que, d'ailleurs, nul n'ignore.

La monnaie européenne demeure donc - comme nous l'écrivions il y a quelque temps - une espérance. Gardons-nous de toute illusion à son sujet... l'affaire est loin d'être mûre !

H. R.

Trop de procès pour atteinte à l'honneur et longues recherches en paternité !

Un président de tribunal écrit dans son rapport d'activité que tous les quinze jours, il doit consacrer une demi-journée pour des procès pénaux concernant des voies de fait et des atteintes à l'honneur principalement entre Italiens. Le juge doit s'armer de patience : d'une part, on a souvent, de l'autre côté des Alpes, une autre conception du vrai et du faux que de ce côté-ci ; d'autre part, il est difficile de maintenir la discipline à l'audience et d'éviter que les participants ne parlent tous en même temps ; toutefois, les expériences faites avec les Italiens comptent parmi les plus intéressantes dans la carrière d'un juge.

Un autre président de tribunal trouve choquant que l'Etat doive supporter les frais considérables de tels procès, alors que, le plus souvent, ils ne présentent aucun intérêt public et qu'aucune condamnation n'est prononcée au terme d'une longue administration des preuves. Il suggère que la loi prévoie la possibilité de liquider les frais de la même manière que dans les procès civils. Il propose également d'introduire la possibilité de prononcer des peines privatives de liberté jusqu'à 3 mois. La situation actuelle n'est guère satisfaisante : pour le moindre vol non contesté dans un magasin à self-service, on met en branle tout l'appareil de la procédure, alors que ceux qui ont porté

atteinte à l'honneur, souvent bien plus coupables, sont privilégiés, du moins en ce qui concerne les frais.

Relevons enfin que plusieurs présidents de tribunal se plaignent que les actions en paternité s'étendent souvent sur plusieurs années, en raison de la jurisprudence fédérale qui admet comme moyens de preuve les expertises portant sur les facteurs anthropologiques héréditaires. La jurisprudence du Tribunal fédéral accorde à tout accusé, qui conteste sa paternité, le droit à une telle expertise, même si aucun indice ne permet de conclure que la mère a eu d'autres relations pendant la période critique. Ces procès en paternité ont pour conséquence que les pensions alimentaires dues aux enfants ne peuvent plus être récupérées par la suite.

● En 1957, il a été établi chaque jour 2,8 millions de communications téléphoniques du régime national et international, en 1967 5,2 millions. Pour une durée moyenne de conversation de 3 minutes 35 secondes, cela représente par jour une durée totale de 36 ans en 1967 et de 19 ans en 1957.

Abonnez-vous au Confédéré

Appel du président de la Confédération à l'occasion du 1er août

La collecte nationale du 1er août est organisée cette année en faveur de la Fondation pour nos soldats et leurs familles. Cette institution déploie depuis 50 ans une activité méritoire en assistant les soldats particulièrement nécessiteux.

Je salue cette collecte et voudrais la recommander à la bienveillance de tous les citoyens en rappelant que c'est une belle tradition du peuple suisse de participer, le jour de l'anniversaire de la fondation de la Confédération, à une telle action en faveur de concitoyens dans le besoin ou d'organisations suisses à but culturel.

C'est un acte de solidarité à l'égard du pays, un geste marquant notre unité, fruit d'une longue histoire commune. C'est aussi un signe de reconnaissance qui s'impose à nous du fait que depuis bientôt 700 ans notre Etat a réussi à maintenir ses libertés et que nous sommes ainsi à même de régler en toute indépendance nos problèmes, aussi bien dans le domaine social et économique que dans celui des méthodes de l'instruction.

Willy Spühler
Président de la Confédération.